

CHAPITRE SEIZIÈME

De Saint-Jean, N. -B., à Yarmouth. —Mgr Sweeney. —Charles de La Tour et d'Aulnay de Charnisay.

I

De Québec à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, sur la baie de Fundy, 579 milles, 24 heures de chemin de fer par l'*Intercolonial*.

Le train, comme d'habitude sur cette ligne, était juste assez en retard pour faire manquer la correspondance avec le bateau qui fait le trajet trois fois par semaine, entre Saint-Jean, Digby et Annapolis. Force m'est donc d'attendre jusqu'au soir pour prendre le steamer de Saint-Jean à Yarmouth, Nouvelle-Ecosse. Ces retards sont si bien calculés, que les malins prétendent qu'il y a une entente entre les conducteurs de ce chemin et les propriétaires d'hôtels de Saint-Jean, lesquels ont la répu-

tation bien méritée d'écorcher les voyageurs. Le *Royal Hotel*, où je suis descendu, assez bon du reste, a des droits sans conteste à cette réputation.

Invitation à dîner chez Mgr Sweeney, évêque de Saint-Jean, dont j'ai déjà dit l'amitié et l'intérêt pour les Acadiens. Au sortir de table, la voiture de l'évêque, un léger *wagon* que le prélat conduit lui-même, nous attend à la porte du palais. L'après-midi s'écoule rapidement à visiter la ville et ses environs, qui méritent l'attention des voyageurs : Portland, qui n'est qu'un faubourg de la ville ; Carleton, de l'autre côté de la rivière, avec ses hauteurs pittoresques, avec sa vieille tour Martello, d'où l'œil embrasse un vaste et splendide panorama ; la ville avec ses clochers ; le havre, ainsi que le mouvement de ses navires et de ses vapeurs ; l'immense baie de Fundy, s'étendant à l'horizon, et, bien loin vers le sud, les rivages bleus de la Nouvelle-Écosse, séparés vis-à-vis d'ici par l'étroite et profonde échancrure de montagnes formant le *gut* de Digby. Le pont, suspendu à près de cent pieds au-dessus de la gorge abrupte au fond de laquelle la rivière Saint-Jean se précipite en cataracte. écumante, est un chef d'œuvre de hardiesse et d'élégance. D'ici on observe un des phénomènes les plus curieux de l'Amérique du Nord : la marée, qui

s'élève en cet endroit jusqu'à vingt-six pieds de hauteur, s'engouffre dans cette gorge, repousse le torrent, l'aplanit, et permet, pendant quelques minutes, aux navires de remonter au-dessus de la cataracte.

De retour au palais épiscopal, Mgr Sweeney me fait visiter sa cathédrale, la plus vaste église de la province. C'est un bel édifice de style ogival primitif, bien situé et d'une grande pureté de lignes. Le palais de l'évêque, qui l'avoisine, quoique d'un genre plus sévère, s'harmonise bien avec les proportions de la cathédrale. Les deux vastes constructions qui s'étendent en arrière à droite et à gauche de l'abside : l'un, le couvent des Sœurs de la Charité, l'autre, l'asile des orphelins, sont des fondations de l'évêque, à qui reviennent également la construction du palais et l'achèvement de la cathédrale commencée par son prédécesseur. Aucun évêque des Provinces Maritimes n'a eu un épiscopat plus rempli ni plus fécond que Mgr Sweeney ; on ne soupçonnerait pas cette activité en voyant, pour la première fois, ce petit vieillard grêle, à figure placide, un peu rêveuse ; mais il se révèle au cours de la conversation et surprend autant par l'élévation de ses vues, que par le sens pratique qui les accompagne.

II

A sept heures du soir, le petit steamer l'*Alma* se détache du quai. L'ordre parfait, l'extrême propreté de ce bateau, la politesse de l'équipage préviennent agréablement dès qu'on met le pied à bord. Pendant qu'il sort rapidement de la rade au soleil couchant, et côtoie l'île aux Perdrix (*Partridge Island*) et les fortifications qui défendent l'entrée du port, je songe au passé tout français de ce coin de terre, aujourd'hui complètement anglais. Ce fut Champlain et De Monts qui pénétrèrent les premiers à l'embouchure de cette rivière, qu'ils découvrirent le jour de la Saint-Jean, 24 juin 1604.

C'est sur la pointe de Carleton, en face de Navy Island, à quelques arpents au-dessous de la cataracte, qu'un gentilhomme huguenot, originaire de la Champagne, Claude Turgis de Saint-Etienne, sieur de La Tour, construisit, dès l'année 1634, un fort d'où il entretenait un commerce de fourrures très lucratif avec les Sauvages. Ce fort, dont il ne reste plus aucun vestige, fut témoin d'un événement tragique resté célèbre dans les annales de l'Amérique. Parti de Paris, accompagné de son fils Charles Amador alors âgé de quatorze ans, Claude

de La Tour avait d'abord songé à s'établir en Acadie, auprès de Pontrincourt, qui venait de fonder Port-Royal. Dix-sept ans plus tard, Charles de La Tour, était devenu gouverneur de l'Acadie, par suite de la mort de Biencourt, fils de Pontrincourt, auquel il avait succédé. Il commandait, depuis quatre ans, au fort Saint-Louis, érigé au fond du port La Tour à l'extrémité méridionale de l'Acadie, lorsqu'il s'y vit assiégé par son propre père.

Claude de La Tour, fait prisonnier par les Anglais quelque temps auparavant, avait été conduit à Londres, où on l'avait entouré de caresses, créé baronet et marié ensuite à une des filles d'honneur de la reine Henriette de France, femme de Charles I, cette même princesse qui fut immortalisée par Bossuet. De ces honneurs à la trahison, le pas n'était pas difficile à franchir pour un huguenot, à une époque où les protestants de France étaient toujours prêts à conspirer contre leur roi. Claude de La Tour offrit au roi d'Angleterre de lui faire remettre les clefs du fort Saint-Louis, le seul poste où les Français fussent fortifiés en Acadie. Il fit voile vers l'Amérique avec deux frégates, vint ancrer sous les murs du fort Saint-Louis, dont on distingue encore aujourd'hui quelques ruines, et fit à son fils la proposition de livrer cette place, lui

assurant en même temps les plus grands honneurs à Londres, et le commandement suprême de l'Acadie, au nom du roi de la Grande-Bretagne.

—“ Mon père, lui répondit Charles de La Tour avec indignation, vous vous trompez étrangement si vous me supposez capable de livrer cette forteresse aux ennemis de l'Etat. Je la défendrai pour le roi, mon maître, tant qu'il me restera un souffle de vie. J'estime hautement les dignités que m'offre le roi d'Angleterre ; mais jamais je ne les achèterai au prix de la trahison. Le prince que je sers est capable de me récompenser ; mais m'oubliât-il, je trouverai dans ma fidélité la plus belle des récompenses.”

Le malheureux traître employa tour à tour les plus affectueuses supplications et les menaces les plus terribles pour vaincre l'héroïsme de son fils, mais en vain. Il ne vit d'autre alternative que de débarquer ses troupes avec du canon, et d'attaquer le fort, mais il fut vaillamment repoussé et forcé de lever le siège. Devenu à la fois traître à l'égard de la France et auteur d'un désastre pour l'Angleterre, l'infortuné La Tour n'osa plus revenir en Europe. Il conseilla à sa femme de s'en retourner avec la flotte, car, pour lui désormais, il ne lui restait plus en partage que la honte et la misère.

—“ Jamais, lui répondit la noble femme ; je ne vous ai pas épousé pour vous abandonner au premier revers de fortune ; partout où vous me conduirez, et quelle que soit la misère où vous soyez réduit, je serai toujours votre compagne fidèle ; mon bonheur sera de soulager vos peines.”

La Tour se tourna alors vers son fils, dont il avait appris à connaître la grandeur d'âme, et eut recours à sa clémence. Le héros ne se démentit pas ; il sut allier la tendresse d'un fils à la vigilance d'un soldat. Il accueillit le vieux La Tour avec sa famille et sa suite ; lui donna une maison et largement tout ce qu'il lui fallait, mais à la condition expresse que ni lui, ni sa femme ne mettraient le pied dans le fort. Ils y vécurent plusieurs années, heureux et paisibles.

A la suite de ces événements, l'Acadie avait été divisée en trois grands fiefs, dont Nicolas Denys, le commandeur de Razilly, et le chevaleresque défenseur du fort Saint-Louis, devinrent les feudataires. Denys eut en partage la région du golfe Saint-Laurent, depuis Canseau jusqu'au Cap des Rosiers. A la mort de Razilly qui arriva bientôt, son domaine passa aux mains de son parent, Charles de Menou, sieur d'Aulnay de Charnisay, allié comme lui au cardinal de Richelieu. De vives con-

testations s'étant élevées entre d'Aulnay et Charles de La Tour, alors établi au fort de la rivière Saint-Jean, au sujet des limites de leurs territoires, d'Aulnay employa, en sa faveur, la grande influence dont il jouissait à la cour de France, et obtint de Louis XIII l'ordre d'amener, les fers aux mains, La Tour en France. Ce fut, entre ces deux puissants rivaux, l'origine d'une guerre à mort qui rappelle les luttes des hauts barons du moyen-âge. En 1643, d'Aulnay parut devant le fort de la rivière Saint-Jean avec six vaisseaux, et commença le siège de la place. La Tour abandonna la garde de son fort à ses soldats, s'échappa sur un vaisseau et entra dans la rade de Boston, avec cent quarante huguenots de La Rochelle. Là, il souleva le fanatisme des Puritains contre les forces catholiques qui l'assiégeaient, et obtint un puissant secours qui fit lever le siège et mit en fuite d'Aulnay et sa flotte. Deux ans après, durant l'absence de La Tour, d'Aulnay revint attaquer son fort ; mais il fut vaillamment repoussé avec perte de trente-trois de ses hommes, par la petite garnison que commandait elle-même Madame de La Tour. Il revint à la charge quelques mois après, et ouvrit un siège régulier du côté de terre. Il y travaillait inutilement depuis trois jours, lorsqu'un traître, une sentinelle suisse,

paraît-il, livra une des portes à l'ennemi. Durant la lutte désespérée qui s'ensuivit, Madame de La Tour conduisit ses troupes avec tant de bravoure, que d'Aulnay lui proposa la reddition de la place à des conditions qu'elle stipulerait elle-même. Mais cette capitulation fut lâchement violée, et Madame de La Tour condamnée à assister, la corde au cou, au massacre de ses braves défenseurs. Elle en mourut de chagrin trois semaines plus tard.

Quand La Tour reparut à la rivière Saint-Jean, quelques années après cette catastrophe, d'Aulnay était mort. Il avait été trouvé gelé dans un marécage, où il s'était enfoncé en revenant d'une de ses explorations. La Tour entra dans tous ses droits par la plus bizarre des transactions : en épousant la veuve de d'Aulnay.

Lorsqu'on lit cette page qu'on croirait dérobée aux siècles barbares, et qui rappelle les romans de Walter Scott, on est forcé d'avouer que la réalité est plus étrange que la fiction : elle en a tout l'imprévu et l'attrait. Cependant, malgré ce que ces aventures poétiques ont de séduisant, on se prend à désirer qu'elles n'eussent jamais existé ; quand on réfléchit que si tant d'efforts stériles avaient été employés utilement, ils auraient pu assurer probablement à la France la colonisation de ces domaines.

D'Aulnay y dépensa à lui seul plus de huit cent mille livres ; il eut du moins sur ses rivaux le mérite de laisser quelques traces après lui : tandis que Denys se livrait exclusivement au commerce des pêcheries et La Tour à la traite des fourrures, lui se livra à la culture du sol et fonda à Port-Royal, une petite colonie d'où sont sortis les premiers habitants de l'Acadie.

III

A notre départ de Saint-Jean, une chaloupe de pilotes s'était amarrée derrière le steamer et dansait dans le sillage. Les passagers s'expliquèrent cette manœuvre au sortir du havre, en voyant la course que prenaient d'autres chaloupes pour arriver les premières à un gros navire qui cinglait à toutes voiles vers Saint-Jean. Plus habiles qu'elles, celle-ci se détacha de nous vis-à-vis le navire et gagna sans peine le pilotage convoité.

Après une soirée calme, étoilée, attiédie par la brise de juillet, sur une mer d'émeraude, veloutée par les rayons de la pleine lune, le voisinage de la Nouvelle-Ecosse s'annonce par une barre de brume à fleur d'eau, qui bientôt nous envahit et se condense en gouttelettes sur les cordages. Cette brume

est si basse et si diaphane, qu'elle n'intercepte pas la clarté des étoiles ; mais elle ferme l'horizon et oblige de ralentir la marche du vapeur dont le sifflet retentit de minute en minute. Cette côte est la région des brouillards, ils y règnent presque en permanence.

.... The shores of the mournful and misty Atlantic. 1

C'est aussi la région des naufrages. Le marin qui brave la tempête, redoute le brouillard, car il fait de lui l'aveugle qui tâtonne le long du chemin.

2 juillet.—Au lever du soleil, la brume se dissipe et découvre l'île aux Eglantiers (*Brier Island*), à l'entrée de la baie Sainte-Marie, puis le Cap Fourchu dont la pointe se bifurque, avant de donner accès au havre d'Yarmouth. A mesure qu'on en remonte le chenal tortueux, étroit, assez difficile, les deux bras de la baie s'allongent derrière nous en chaînes de roches couronnées d'arbustes et de plateaux cultivés. La petite ville d'Yarmouth, qui s'arrondit au fond de l'anse, n'a de remarquable que son commerce de cabotage, l'un des plus considérables du monde, eu égard à sa population.

1. Longfellow, *Évangéline*.

Une heure passée à jeter un coup d'œil sur la ville, après avoir déjeuné et commandé une voiture qui doit me conduire à Saint-Michel de Tousquet (*Tuskett Wedge*), la première paroisse acadienne à une douzaine de milles au sud-est d'Yarmouth.

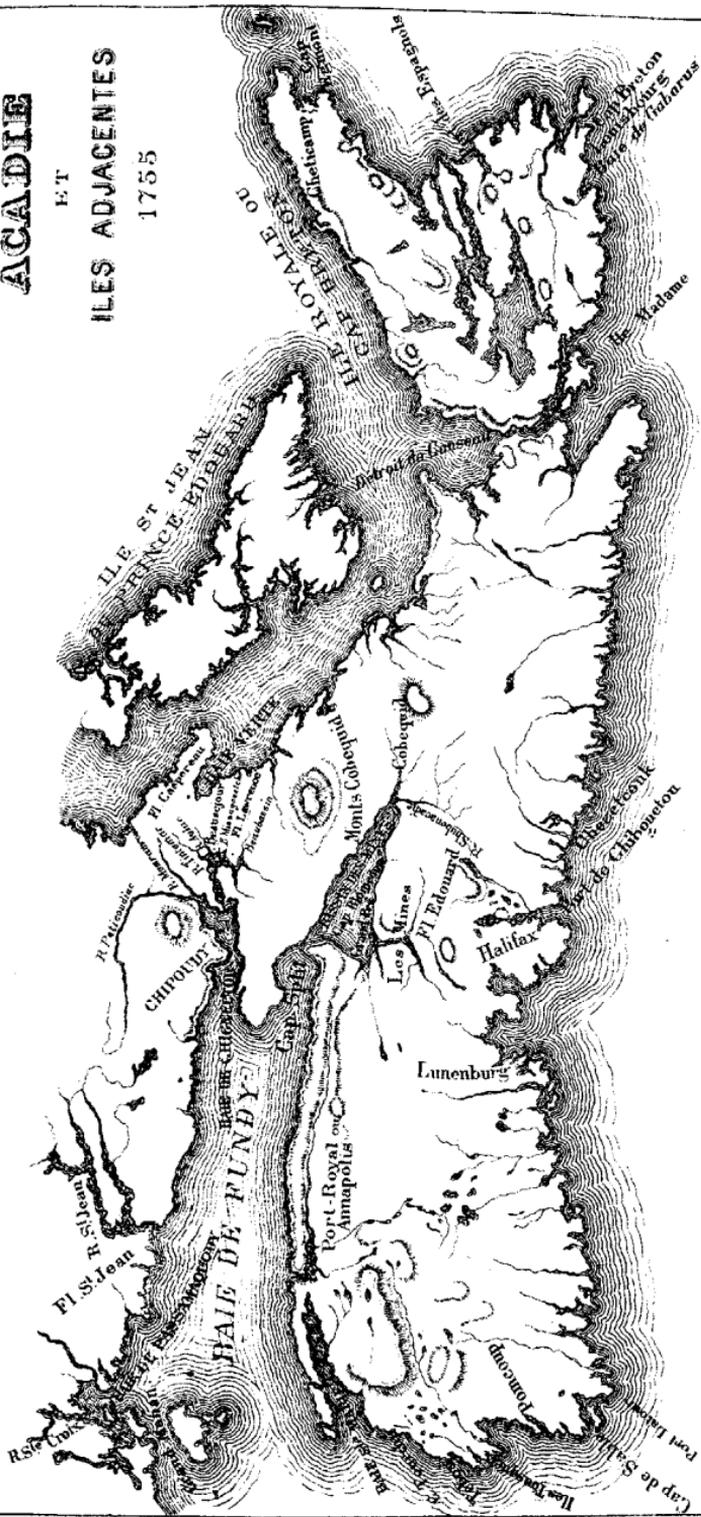
N'ayant pu débarquer à Digby, j'ai dû modifier mon itinéraire : je descendrai d'abord d'étape en étape jusqu'à Pomcoup (*Pubnico*), où se trouve le dernier groupe français de ce côté ; de là, je remonterai à Yarmouth pour aller visiter les paroisses acadiennes de la baie Sainte-Marie.

ACADIE

ET

ILES ADJACENTES

1755



Océan Atlantique

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Saint-Michel de Tousquet. — L'abbé Parker. — Une verte leçon.
Un dimanche à Tousquet. — Une vision de Grand-Pré.

I

Deux heures de voiture par une route sablonneuse bien entretenue. Après avoir passé deux petits villages anglais, Arcadia et Plymouth, le chemin circule à travers un bois avant de déboucher sur les établissements acadiens. Le sol peu fertile est semé d'une quantité prodigieuse de roches qui rendent les défrichements très difficiles et peu profitables.

Ce sont de ces champs pour lesquels nos habitants ont trouvé cette définition expressive : " Il n'y a pas assez de terre pour fricasser les cailloux."

Aussi le peuple a-t-il été, dès l'origine, livré forcée-

ment à la pêche dont l'abondance est connue du monde entier.

On est frappé tout d'abord de l'aisance des propriétaires et du bon goût qui règne dans la construction de leurs maisons et de leurs dépendances. Elles soutiennent avantageusement la comparaison avec celles de nos campagnes du Canada.

Des bords de la rivière Tousquet que l'on côtoie en arrivant, l'église de Saint-Michel, élégante et fraîche, assise avec son joli presbytère, sur une colline isolée, se détache en vives arêtes sur le ciel bleu, entre des bouquets de sapins, d'épinettes et d'aulnaies qui bordent l'horizon. Ici, comme au Canada, on sent que la société catholique repose avant tout sur l'organisation paroissiale. Ici, encore plus qu'au Canada, elle est le secret de la puissance et de l'expansion irrésistible de la famille française ; car l'influence politique, qui est venue l'appuyer chez nous, s'est fait moins sentir ici. L'Acadien d'aujourd'hui est sous ce rapport le Canadien d'il y a quarante ans.

L'abbé Parker se reposait sur sa galerie et s'amusa à agacer un superbe chien de Terre-Neuve, lorsque je l'aperçus en détournant l'angle du pres-

bytère, et que je me présentai à l'improviste devant lui :

— Ah ! s'écria-t-il tout surpris, en me tendant la main, dès que je me fus nommé : je vous attendais. *Le Moniteur Acadien* a annoncé votre venue dans nos parages. Je suis heureux de vous voir. Voici ma vieille mère, une Irlandaise *of the old country* ; elle a un vrai culte pour les prêtres : vous allez être choyé.

Un quart d'heure après, nous étions de vieilles connaissances. L'abbé Parker est un jeune homme aussi intelligent que pieux et actif, qui a fait ses études classiques, partie à Poitiers, partie à Stony hurst, et son cours de théologie, à Montréal. Inutile de dire qu'il est familier avec les langues française et anglaise. Il s'est fait acadien depuis qu'il est devenu leur curé, il a embrassé chaleureusement leur cause, et chaque fois que l'occasion s'en présente, il les défend dans les journaux d'Yarmouth. Il oblige même ces journaux à publier ses correspondances en français, quand il le juge à propos. Le bien qu'il a fait à ses paroissiens et aux Acadiens en général, a besoin d'être vu pour être apprécié autant qu'il le mérite.

— Vous allez être, me dit-il, agréablement surpris en visitant nos cantons ; vous allez vous trouver

absolument dans l'ancienne Acadie. Nulle part, le vieux type national ne s'est mieux conservé qu'à cette extrémité de la Nouvelle-Ecosse ; cela est dû à l'isolement dans lequel les Acadiens y ont toujours vécu et y vivent encore. Ce sont les mêmes coutumes, la même pureté et simplicité de mœurs, la même naïveté dans les esprits, le même attachement à la religion qu'aux jours de Grand-Pré.

Aux dernières pâques, il n'y a eu que quatre personnes qui se sont abstenues, sur une population de quinze à seize cents âmes. Il n'y a pas un seul protestant dans ma paroisse ; vous avez vu comment on est séparé d'eux par un grand bois que les gens nomment le Portage.

On ne parle que le français dans les familles, les femmes surtout ne savent pas un mot d'anglais. Elles portent encore la cape normande, telle que l'a chantée Longfellow. Pas plus tard que la semaine dernière, une jeune fille s'est mariée dans ce costume. Il n'y a pas de pauvres ici ; il n'y a pas de riches non plus ; tout le monde à peu près vit dans une honnête aisance.

Actuellement dans les maisons, on ne voit guère que des femmes et des enfants ; les hommes sont tous à la pêche. C'est demain, dimanche ; voyez les goëlettes qui entrent dans la rivière. Ce sont les

pêcheurs qui viennent assister à l'église. Ceux qui pêchent au loin sur les bancs, ne travaillent pas ce jour-là. Chaque capitaine a toujours avec lui son *Paroissien Romain*, et à l'heure de la messe, il assemble son équipage, et lit tout haut l'office du dimanche qu'il termine par la récitation du chapelet. Il est inouï que personne manque à ce devoir.

Mais on ne connaît bien la foi de cette brave population, qu'après l'avoir vue à une de ses fêtes religieuses, au Jeudi-Saint, par exemple, ou à la Fête-Dieu. Le Jeudi-Saint, l'église est littéralement remplie jusqu'au soir ; et toute la nuit, des gardes d'honneur de vingt et même de quarante hommes chacune, commandées par un capitaine, font le quart à tour de rôle, selon la manière des marins, jusqu'au jour.

La procession de la Fête-Dieu est un événement pour les protestants, aussi bien que pour les catholiques. Une foule de ces protestants viennent jusque d'Yarmouth pour y assister, et s'en retournent émerveillés ; aussi cette procession offre-t-elle le spectacle le plus imposant qu'on puisse voir en ce pays. Tous les jeunes gens, parfaitement disciplinés, sont sous les armes ce jour-là et donnent à la fête un aspect martial.

L'église, les reposoirs, décorés à profusion, ressemblent à des corbeilles de fleurs. Tout le chemin que parcourt la procession est planté d'arbres au-dessus desquels flottent et des banderolles, des oriflammes, des drapeaux de toutes couleurs. C'est au milieu de cette pompe que la procession sort de l'église au chant des cantiques, au bruit des fanfares et du commandement militaire, bannières déployées au vent. Elle s'avance ainsi, lente et solennelle, laissant après elle des parfums d'encens et d'harmonie. Mais ce qui frappe, ce qui impressionne les étrangers, témoins de cette démonstration, ce n'est pas l'éclat extérieur qui l'accompagne, c'est le recueillement vraiment angélique de cette foule, où tous, depuis les vieillards jusqu'aux petits enfants, prient ou chantent, les yeux baissés, avec la même ferveur, le même esprit de foi.

— *These are real believers*, répétaient des protestants après avoir assisté à une de ces cérémonies.

II

Sous le rapport de l'instruction, les habitants de Tousquet sont plus avancés que bien d'autres centres acadiens : il y a dans la paroisse huit écoles, où le français est abondamment enseigné en même

temps que l'anglais. Ce n'est pas sans danger, ajoutait judicieusement à ce sujet l'abbé Parker, que l'on fait oublier le français aux Acadiens. Après la religion, c'est la meilleure part de leurs traditions. Vous le savez ; malheur à un peuple qui tourne le dos à son passé : il tombe au-dessous de lui-même, au-dessous de ceux qu'il veut imiter.

Je pourrais vous nommer, non loin d'ici, certaine paroisse où les habitants ont cru se relever en renonçant à leur langue, en défigurant leurs noms et en essayant de se faire passer pour des Anglais. Qu'est-il arrivé ? Ils ont presque oublié leur religion ; ils vont au prêche protestant, quelques-uns ont apostasié, et leurs filles, méprisant leurs compatriotes, ont cherché à se marier avec des protestants.

Elles en ont été dédaignées et plusieurs d'entre elles traînent aujourd'hui les rues de certaines villes que je pourrais vous nommer, et font le déshonneur de leur race.

A propos de cette manie d'anglification, un de mes confrères m'a conté une verte leçon qu'il avait eu l'occasion de donner un jour. Ce brave prêtre irlandais, curé d'une paroisse acadienne, voyageant d'Yarmouth à Digby, vit monter dans le train deux jeunes filles qui portent l'un des beaux noms de

l'ancienne Acadie, les demoiselles de Toutes deux étaient vêtues dans le dernier goût américain, et s'entretenaient ensemble en anglais ; tout à coup, elles aperçoivent assises devant elles, deux bonnes Acadiennes coiffées de la cape normande.

—*Look at these two French women*, s'écrie l'une d'elles ; *how ridiculous !* Et toutes deux de rire à cœur joie.

Le brave curé, qu'elles n'avaient pas vu, se retourne indigné, les dévisage du regard ; et d'une voix qui attire l'attention de tous les voisins :

—Comment ! leur dit-il, n'avez-vous pas honte ? Vous, des Acadiennes ! Vous rougissez de votre nationalité ! Je vous connais au reste ; vous êtes loin de valoir ces deux braves femmes dont vous vous moquez. Je les connais elles aussi, ce sont d'excellentes mères de famille, l'exemple de leur paroisse ; et vous !....

Un silence complet s'était fait dans le chœur ; les deux jeunes filles anéanties, se cachèrent la figure avec leurs mouchoirs.

III

Dimanche, 3 juillet.—Je ne sache pas sur le globe de rivage plus capricieusement ouvragé que ce coin de la Nouvelle-Ecosse. Havres, promontoires, îles

et caps s'enchevêtrent, se contournent, se retirent, s'avancent, s'abaissent, s'élèvent, forment mille dédales qu'on dirait faits exprès pour égarer la fée des eaux. Et pour mieux réussir à la tromper, ils s'enveloppent presque chaque matin d'une écharpe de brouillards qui dissimule leurs arêtes et leurs dunes.

Ce réseau de brume est encore étendu ce matin sur la cime des arbres. Le gazon en est tout humide comme après une forte averse. Il s'enroule peu à peu vers la mer à mesure que le soleil monte à l'horizon. Avec lui, montent aussi vers l'église, des groupes de fidèles, venant les uns en chaloupe de l'île de Surette, de la Butte à Comeau, de la Pointe à Pinkney; les autres par terre du cap des Corporons et des extrémités de la paroisse. Ils stationnent sur la place de l'église comme chez nous, en attendant le dernier coup de la messe.

— Remarquez, me dit l'abbé Parker, pendant que nous passons d'un groupe à l'autre, l'expression de mélancolie empreinte sur presque toutes les figures particulièrement sur celles des femmes. Peut-être que la cape normande dont la plupart s'enveloppent la tête, espèce de châle de soie noire qui rappelle vaguement la mantille espagnole, leur donne-t-elle à leur donner cette expression. La voie douloureuse

que ce peuple a suivie depuis si longtemps, a-t-elle empreint sur les visages ce cachet de tristesse douce et résignée ? Le sourire même cache des larmes. Quelle que soit la cause de ce phénomène, il est visible pour tout œil observateur.

Dans l'église, la vue de cette foule toute composée de descendants des confesseurs de la foi, restée fidèle comme eux, évoqua tout naturellement le souvenir de la scène rapportée par l'abbé Robin, aumônier de l'armée de Rochambeau, lorsqu'il fut invité un dimanche par les Acadiens de Baltimore à officier dans leur église. Le prédicateur du jour fut ému comme lui, en les félicitant de leur piété et en leur rappelant les vertus de leurs pères. " Je leur rappelais des souvenirs trop chers, ils fondirent en larmes."

Durant toute cette journée du dimanche, l'église de Tousquet ressemble à une ruche bourdonnante d'essaims d'abeilles. L'assistance est aussi nombreuse à l'office des vêpres qu'à celui du matin. J'admire le zèle des instituteurs et des institutrices qui parlagent, avec le curé, l'enseignement religieux des enfants : ils les ont réunis dans la nef, les petits garçons d'un côté, les petites filles de l'autre, les interrogent, s'assurent de leur science, en attendant l'heure du catéchisme.

Quelle est l'école philosophique qui ait jamais inventé un pareil système pour former de bons citoyens ? Toutes les races, toutes les sectes de l'Amérique du Nord s'accordent à regarder les Acadiens comme un peuple honnête, paisible, soumis aux lois. Voilà l'école où leurs générations ont été formées.

Dans la sérénité lumineuse du soir, quand la dernière psalmodie, avec le dernier souffle de l'orgue, s'est envolée à travers les croisées ouvertes, quand le peuple est descendu des portiques, et s'écoule lentement emportant aux plis de ses vêtements des odeurs d'encens, dans sa pensée, le roulis des hymnes, au fond de son cœur, des épanouissements de paix et de prières : c'est l'heure où les deuils récents s'acheminent silencieux et viennent s'agenouiller dans le cimetière. Il est là tout auprès, appuyé au mur de l'église. De la cime du clocher, l'ombre de la croix se penche sur les tombes, s'y promène tout le long du jour, les indique du doigt, implorant pour chacune d'elles une prière.

Nul peuple au monde n'est plus fidèle à ses morts que les Acadiens : ils ont pour tradition immémoriale de faire dire ou chanter vingt messes pour chaque membre de leurs familles qui meurt, et ils

s'imposent les plus grands sacrifices pour acquitter ce devoir.

Le travail extraordinaire qu'a coûté le cimetière de Tousquet, fait tout entier au moyen de corvées volontaires, est un témoignage de cette piété.

On devine une population marinière aux coquillages de toute nuance et de toute forme, semés comme des fleurs et disposés en palmes, en couronnes et en guirlandes sur la verdure des tertres.

En ce moment, ce champ des morts se transforme en champ des vivants : on y prie, on s'y promène, on y cause à demi-voix. Les petits enfants qui ne comprennent pas encore la mort, circulent vifs et gais autour des veuves agenouillées qui ne la comprennent que trop.

Au-dessus des têtes passe la grande brise du large, qui jette des notes plaintives dans les branches des sapins, et des fraîcheurs salines sur le gazon des talus.

Le cimetière ne retombe dans son silence et son immobilité déserte, qu'à la tombée du crépuscule.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

—

Tousquet et ses traditions. — La Butte à la Croix. — L'abbé Mailard et les exilés de la Nouvelle-Angleterre. — La famille Pothier. — Le village de Belleville. — Sainte-Anne du Ruisseau. — Le dialecte acadien. — La baie d'Argyle. — Les d'Entremont de Pomcoup. — Mathieu Kénini.

I

4 juillet. — Visite et causerie chez quelques-uns des anciens. Les Acadiens doivent vivre vieux si j'en juge par le nombre d'octogénaires et même de nonagénaires qu'il y a dans Tousquet. Le plus intéressant de ces vieillards est Frédéric LeBlanc, âgé de *nonante-six* ans, petit-fils de Pierre LeBlanc, établi avec sa famille aux Petites-Côtes, sur la rivière Gaspareaux et relégué à Salem après la déportation.

—Voici, me dit le père LeBlanc en m'indiquant une jeune fille assise auprès de lui, voici un sou-

venir vivant de Longfellow : c'est ma nièce, Evangéline Doucet. Elle est fiancée, elle aussi, comme l'héroïne du poète. Les Acadiens ont un culte d'admiration et de reconnaissance pour Longfellow qui a si bien chanté leurs infortunes. .

Le père LeBlanc a passé toute sa jeunesse avec les fils des exilés, et tient de leur bouche les faits du siècle dernier qu'il raconte.

Les plus nombreuses familles de Tousquet sont les Pothier, LeBlanc, Boudreau, Surette ; viennent ensuite celles des Corporon, Cotreau, Mius, Richard, Doucet. Toutes ces familles conservent plus ou moins le souvenir des migrations de leurs ancêtres.

D'après ces traditions, le nombre des familles acadiennes qui ont vécu dans les bois, à la suite de la dispersion, fut plus grand qu'on ne le suppose généralement. De ce nombre était Victor Babin, aïeul d'Euphrosine, veuve de Cyrille Pothier.

— Mon grand-père, avec sa famille et plusieurs autres, me racontait la vieille nonagénaire, s'était enfui du Bassin des Mines et avait erré aux environs, se nourrissant des animaux qui avaient résisté au froid, et qui étaient devenus presque à l'état sauvage ; ensuite de pêche, de gibiers, de racines.

La misère qu'ils eurent à souffrir est impossible

à imaginer, plusieurs n'en trouvèrent la fin que dans la mort.

Enfin, poussés par le désespoir, quelques-uns se décidèrent à se dévouer pour les autres et se rendirent au fort anglais qui n'était pas éloigné. Ils furent fort mal accueillis ; on finit cependant par leur accorder quelques provisions, en y mettant pour condition qu'ils viendraient tous se rendre prisonniers.

Un individu plus humain que les autres, touché de leur détresse, les aborda à l'écart et leur dit de ne point reparâître ; que s'ils revenaient avec leurs compagnons et leurs familles, c'en était fait d'eux : qu'ils seraient tous déportés.

La petite bande de proscrits se dispersa alors ; les uns allèrent se réfugier du côté de Memramcook, les autres à Arichat et jusqu'à Louisbourg. Quelques-uns, parmi lesquels Victor Babin et Anselme Bellefontaine avec leurs familles, prirent du côté de la mer et vinrent s'arrêter à Chezetcook.

Lorsque la guerre fut finie, ils se montrèrent à Halifax, et vécurent en vendant les produits de leur chasse, de leur pêche et des écorces employées à l'usage des tanneries. Les femmes et les enfants de leur côté se livraient en été à un petit commerce

de fruits et de baies sauvages cueillis dans les savanes et sur les montagnes.

Malgré le peu de ressources que leur offrait cette côte stérile, ils y étaient attachés cependant à cause du voisinage où ils se trouvaient du seul missionnaire resté dans ces parages : le vénérable abbé Maillard, fixé à Halifax, en qui ils avaient une confiance illimitée et qui leur donnait des conseils d'une prudence et d'une sagesse consommées.

Un dimanche que le bon missionnaire avait dit la messe pour les Sauvages des environs, il fit venir les quelques Acadiens qui y avaient assisté, et après s'être soigneusement renfermé avec eux dans son appartement, il les exhorta par les paroles les plus touchantes à rester attachés plus que jamais à leur foi, et termina en leur disant ces mots qui les frappèrent de consternation.

— Mes enfants, sauvez-vous d'ici le plus tôt possible, sinon avant peu vous serez réduits à un état pire que celui des esclaves.

Victor Babin et ses compagnons se jetèrent en pleurant aux genoux du saint prêtre, et lui demandèrent sa dernière bénédiction.

Ils équipèrent aussitôt qu'ils purent une embarcation, et vinrent aborder dans la rivière Tousquet.

Une poignée de leurs compatriotes les y avaient

précédés (1766) : les uns comme les Enard, les Corporon, descendus de leurs campements dans l'intérieur de la Péninsule, les autres, comme les Boudreau, les LeBlanc, venus du Massachusetts.

A une petite distance de l'église, on vénère encore sous le nom de Butte à la Croix, le lieu où fut dite la première messe pour ces nouveaux colons, probablement par M. Bailly, dont les îles voisines de la Butte à Comeau portent encore le nom.

A son départ, M. Bailly avait conféré à l'un des anciens, Amable Boudreau, surnommé depuis l'évêque Amable, le pouvoir de faire les mariages, les baptêmes et même d'accorder certaines dispenses.

C'est au pied du calvaire, érigé sur la Butte à la Croix, que durant les beaux jours, on se donnait rendez-vous les dimanches, que l'évêque Amable faisait le prône, les annonces et récitait l'office du jour.

II

Ces assemblées patriarcales, organisées au passage des missionnaires pour suppléer à leur absence, ont été le moyen providentiel qui a maintenu la foi des Acadiens. Elles avaient été instituées même

chez ceux qui avaient été amenés en captivité dans les colonies anglaises ; et cela, grâce aux soins du saint abbé Maillard, resté seul, à la garde de ces malheureux débris, comme il l'était déjà de ceux de la Nouvelle-Ecosse.

D'Halifax, il correspondait secrètement avec quelques-uns de leurs groupes, et leur adressait des épîtres vraiment apostoliques, qui étaient lues dans les assemblées des fidèles avec un respect qui rappelait celui des premiers chrétiens, lorsqu'ils écoutaient les épîtres que leur écrivait l'apôtre saint Paul.

Dans une de ces lettres, toute pleine de l'esprit de cet apôtre, adressée à Louis Robichaud, à qui il avait confié la direction des fidèles de Salem, l'abbé Maillard disait :

“ Je ne manque point cette occasion pour vous faire savoir combien je désirerais d'être à proximité de vous et de tous les autres catholiques, dispersés çà et là dans les contrées de Boston et ailleurs, pour votre consolation à tous et la mienne. Mais il convient que nous vivions plus que résignés entièrement à la volonté du Seigneur, en nous soumettant surtout de bon cœur à tout ce qu'il lui plaira faire de nous.

“ J'approuve volontiers que vous receviez le con-

sentement mutuel exprimé par la parole des parents de tous ceux et celles qui veulent s'unir en mariage. Mais faites cela en présence de témoins requis à cette fin.

“ Je sais que tout cela vous donnera des misères, cependant vous n'en serez que mieux devant Dieu qui, un jour à venir, y aura égard, si vous avez en tout ceci, intention de servir le prochain et de m'aider en même temps pour l'amour de lui.

“ Comme nous avons ici une grande liberté pour vaquer aux fonctions de notre sainte religion dans notre oratoire de la grande batterie d'Halifax, nous avons par conséquent la consolation de conserver le Saint-Sacrement devant lequel nous entretenons jour et nuit un luminaire Et pour le pouvoir faire longtemps, j'écris à tous nos frères de Chignectou, de Pisiquid, de Louisbourg et d'ailleurs, qu'ils aient à se joindre à nous pour cette dépense ; et qu'ils prouvent par là qu'ils nous sont unis pour ne faire tous ensemble qu'un seul pain et qu'un seul et même corps en Jésus-Christ, qui est notre chef.

“ Mais remarquez qu'en cela je ne m'adresse qu'à ceux qui sont pénétrés de la vérité de ce grand et redoutable mystère. Je laisse à part les indifférents. Remarquez en outre que je ne demande pas

des sommes, mais seulement qu'un chacun fournisse selon ses facultés. Un liard donné d'un bon cœur à cette intention, vaut une pistole à celui qui ne peut faire plus.

“ Proposez, s'il vous plaît, cet article dans votre assemblée de prières au saint jour du dimanche.

“ Vous rendrez ainsi hommage au temple du Seigneur où se célébreront tous les jours les saints mys tères auxquels vous avez part, puisque aussi bien que nous, vous êtes membres de l'Eglise catholique.

“ J'ai soin tous les dimanches de vous avoir présents en esprit, et de vous regarder alors comme joints à nous dans l'action du saint sacrifice. J'en fais mention expresse en présence de tout le peuple fidèle qui m'entoure. Faites de même dans vos prières communes.

“ Faites bien mes compliments à votre épouse, à votre sœur Nanniche et à toute votre famille, aussi bien qu'à tous ceux qui ne m'ont pas encore oublié.”¹

A Halifax, 17 7embre, 1762.

1. *Documents et manuscrits* recueillis par M. Placide Gaudet, de Shédiac.

III

5 juillet.—Promenade sur la Butte à Comeau et sur la Pointe à Pinkney ; excursion dans les îles de Tousquet, entrevues à travers une gaze de brumes légères qui noient leurs contours et les enfoncent dans des lointains factices, semblables à des décors de théâtre.

Sur l'île au Massacre, où jadis fut cernée et anéantie une tribu micmaque, visite d'une *attrape* aux maquereaux, immense réseau de filets tendus à grands frais par une compagnie acadienne, les frères Pothier. Une autre pêcherie semblable est construite aussi par eux dans le voisinage, près du Rocher aux Vaches.

Les frères Pothier sont des armateurs de Tousquet d'une hardiesse tout américaine. Leur vaste établissement que j'ai visité au cap des Corporons dont, par parenthèse, la falaise opposée porte le nom sauvage de *Kébec* ou *Chébec*, est une des curiosités de l'endroit. Ils possèdent une flotte de onze navires, sans compter ceux qu'ils louent chaque année pour compléter leurs expéditions, soixante-dix *dories*¹ et barges pour la pêche à la morue, servies par des centaines de marins et de pêcheurs acadiens. Leurs

1. Canots.

exportations aux Antilles s'élèvent en moyenne à cent cinquante mille dollars par an.

L'esprit d'entreprise des frères Pothier n'a d'égal que leur esprit de générosité et de zèle pour tout ce qui touche aux bonnes œuvres et aux intérêts religieux.

Les proscrits dont ils descendent vinrent à travers les forêts d'Halifax, où pendant quelque temps, ils avaient été détenus en otages. Aux plus mauvais jours, ils avaient erré dans les montagnes des environs du détroit de Canseau, obligés de faire continuellement la sentinelle de peur d'être surpris.

Deux des jeunes filles, ayant eu l'imprudence de s'aventurer trop loin à l'orée du bois, l'une d'elles fut prise par une bande de *Rangers* commandée par un scélérat bien connu, et immédiatement pendue à un arbre. La douleur et la colère qui s'emparèrent des Pothier, en apprenant cet acte d'atrocité, sont inexprimables. Avec cette énergie et cette persévérance dont leurs descendants ont hérité, ils jurèrent de venger ce crime sans nom, et se mirent à la poursuite du meurtrier. Pendant des mois, ils l'épièrent nuit et jour à la manière des Sauvages, si bien, qu'enfin ils réussirent à mettre la main sur lui. Le garotter, lui mettre une corde au cou, et l'accrocher au premier arbre, fut l'affaire d'un instant.

IV

De Tousquet à Sainte-Anne du Ruisseau (*Eel Brook*), autrefois Sainte-Anne du Cap de Sable, la physionomie du pays n'a rien de remarquable.

La prédilection des Acadiens pour le saule, cet arbre mélancolique si bien en harmonie avec leur destinée, n'est pas moins prononcée aujourd'hui qu'au temps jadis. Partout où il y a des Acadiens, vous êtes sûr de voir des plantations de saules, qu'ils désignent à tort sous le nom d'*osiers*. Ils en font des avenues le long des chemins ; ils en entourent leurs vergers dont ils aiment la culture autant que leurs pères. Parfois, on voit un de ces énormes saules dresser son tronc noueux auprès d'une maison, l'embrasser de ses branches et lui faire un dôme de son pâle feuillage.

A voir comme ils en plantent sur les tombes, on dirait qu'ils ont deviné la pensée du poète français :

“ Mes chers amis, quand je mourrai,
Plantez un saule au cimetière.
J'aime son feuillage éploré,
Sa pâleur m'en est douce et chère,
Et son ombre sera légère
A la terre où je dormirai.”¹

1. Alfred de Musset, *Poésies Nouvelles, Elégie*, p. 42.

Avant d'arriver au village de Sainte-Anne, le chemin longe un de ces petits lacs pittoresques dont le pays est rempli. Ce lac long et étroit, semé d'îlots sauvages, au bord duquel s'échelonne le joli village acadien de Belleville, serpente comme l'anguille, dont il porte le nom, entre des promontoires chargés de noir feuillage, dont la tête s'allonge en fronçant le sourcil au-dessus des eaux.

Placez par l'imagination quelques *wigwams* sur ces caps, ou au fond de ces anses, sur le lac quelques canots d'écorce pagayés par des Micmacs, et vous retrouverez cette nature dans toute sa sauvagerie primitive.

Le village de Belleville est en partie formé par la famille de M. Léon Pothier qui n'a pas eu moins de dix-sept enfants, et qui porte encore vaillamment ses soixante-quinze ans.

—Comment avez-vous fait pour établir si bien votre nombreuse famille, lui demandai-je, pendant que sa femme, aussi vaillante que lui, nous apportait pour souper un beau plat de gaspareaux fumés, avec deux jattes de lait couvert d'une crème dorée.

—Ah ! me répondit-il, on ne meurt pas d'avoir travaillé, car il y a longtemps que je serais au cimetière. Après sept ans d'une vie de pêcheur aux îles de la Madeleine, je me suis vu partir d'ici

avec quinze jours de vivres sur le dos, pour aller camper dans les bois et y couper du chêne pour les navires. Bien des fois, quand je revenais le samedi à la maison, je me suis senti tellement exténué de fatigue, que je me suis assis au bord du chemin pour y mourir. La pensée de ma femme et de mes enfants qui m'attendaient là-bas, me ramenait à la vie.

Aujourd'hui la résidence de M. Léon Pothier, entourée d'un superbe verger, et celles de plusieurs de ses enfants, sont les plus belles de ce joli village.

V

6 juillet.—C'est sous le nom de Cap de Sable, lequel est situé à une grande distance d'ici, vers l'extrémité sud-est de la Nouvelle-Ecosse, qu'était connue autrefois, comme je l'ai dit plus haut, la mission de venue aujourd'hui la florissante paroisse de Sainte-Anne du Ruisseau. Autour d'elle s'est formé un essaim de missions destinées à composer de nouvelles paroisses, comme le sont déjà devenues celles de Tousquet et de Pomcoup. La mission de l'île de Surette et celle des Fourches de la rivière Tousquet dépendent de Sainte-Anne ; celles de la Butte à Comeau et de la Pointe à Pinkney,

de Saint-Michel de Tousquet ; enfin celle de Pomcoup-Est relève de Saint-Pierre de Pomcoup.

L'avenir n'est pas éloigné où l'on comptera ici huit paroisses distinctes, provenant du seul accroissement des quatre-vingts familles qu'y avait trouvées l'abbé Sigogne à son arrivée ; c'est-à-dire, une paroisse par chaque groupe de dix familles. Telle est la fécondité de la race française en Amérique.

À mesure que l'on pénètre au cœur de cette brave population, on va de surprise en surprise ; on s'émerveille de voir comment, en dépit d'un isolement séculaire, tout s'y est conservé intact : la langue, le caractère, les coutumes, les traditions, le souvenir de la France, et quel souvenir ! J'ai vu des voix se briser en sanglots, des yeux se remplir de larmes au récit de ses malheurs.

—Mes ancêtres ont toujours été fidèles à la France, me disait le vieux Michel Surette ; ils ont été ruinés, chassés, dispersés à cause de cet attachement. N'importe, si c'était à recommencer, je ferais comme eux.

Et, avec une précision de détails vraiment merveilleuse, il me racontait comment son trisaïeul, Pierre Surette, avec sa femme Catherine Breau, était parti de La Rochelle, vers 1710, pour se fixer à Port-Royal ; comment de là ils avaient établi leurs

enfants à Pisiqid ; qu'ils y étaient huit, tous bâtis sur de beaux biens, l'un à la suite de l'autre ; cinq garçons, Olivier, Amand, Pierre, Joseph, Paul, grand-père de Michel ; et trois filles : Anne, mariée à Dominique Pothier, Marie, épouse de Jean Bourque, et Madeleine, mariée à Joseph Babin. Tous s'étaient enfuis avec leurs familles avant d'être pris par les Anglais.

Après des traverses sans nombre, les uns émigrèrent de Chezetcook à Cocagne, d'autres à l'île du Prince-Edouard, tandis que les quatre frères, Olivier, Joseph, Pierre et Paul, vinrent avec leurs familles d'Halifax à Sainte-Anne.

Je dépasserais de beaucoup les limites que je me suis tracées, si je voulais raconter toutes les traditions et anecdotes que je recueille d'une famille à l'autre. Je ne dirai donc ni les déchirements de la famille des Bourque, embarquée au Bassin des Mines, les hommes sur un navire, les femmes et les enfants sur un autre ; ni la douleur des deux frères, Jean et François Bourque, et de leur sœur, échappés aux poursuites et réfugiés à la Baie des Chaleurs, lorsqu'ils apprirent par des lettres écrites du fond de la Caroline du Sud, que leur père et leur mère étaient morts de chagrin et de misère, laissant ces enfants à la mendicité.

Je ne dirai pas non plus par quel stratagème les trois frères Landry s'échappèrent, avec quelques autres, de la prison du fort Lawrence, ni comment, après s'être perdus de vue, les urs petits-enfants se sont retrouvés en 1854, les uns fixés à Memramcook, les autres à Saint-André de Kamouraska. Le recueil de toutes ces traditions formerait à lui seul un volume.

VI

8 juillet.—De Sainte-Anne du Ruisseau à Pomcoup, il y a une vingtaine de milles par des chemins bien entretenus. Le Docteur Landry avec qui je fais le trajet, est un Acadien instruit, parfaitement renseigné sur le pays, qui possède par conséquent toutes les qualités qu'on puisse souhaiter dans un compagnon de voyage. C'est de plus un ancien compagnon de collège qu'à ma grande surprise, j'ai trouvé établi à ces confins du monde.

Le Dr Landry m'entretient longuement du dialecte acadien, et me cite une foule d'expressions originales, particulières à la contrée. Pour comprendre la nature de ce dialecte, il faut se rappeler que la colonisation de l'Acadie s'est faite avant la forma-

tion définitive de la langue française et que toute émigration de France a cessé à partir du jour où l'Acadie a passé sous la couronne d'Angleterre (1713). Les colons qui, avant comme après la conquête de leur pays, n'ont guère eu de moyens d'instruction, et qui ont toujours vécu dans l'isolement, ont dû nécessairement garder le vieux parler de leurs pères. Rien, en effet, n'est plus frappant, ni plus curieux à observer, que leur conversation, pour quiconque est familier avec la langue du seizième siècle. Ainsi, les Acadiens se servent encore de l'ancien style de numération : *sep!ante*, *octante*, *nonante*. Ce vieil lard, diront-ils, doit avoir *septante-trois* ans, *octante-cinq*, ou *nonante-six* ans.

Ils adoucissent certaines lettres ou certaines syllabes : la lettre *r*, par exemple, sera remplacée par *l*. Ils disent *molue* au lieu de *morue*. Nicolas Denys, dans sa *Description de l'Amérique Septentrionale*, écrit invariablement le mot *molue*, tel que les Acadiens le prononcent aujourd'hui.

Ils adoucissent les finales *omme*, *onne*. Ainsi, *personne*, *l'omme*, *automne*, deviennent *pe: soune*, *houme*, *autoumne*. *Je counais cette boune femme*.

Cette prononciation qui donne une extrême douceur au discours, et qui a malheureusement disparu du français moderne, se retrouve dans les vieux

auteurs. Au treizième siècle, Walter de Bibbesworth l'employait dans les vers suivants :

L'enfant convent de chatouier
 Avant ke sache à péés aller. ¹

C'est-à-dire : l'enfant va d'abord comme le chat, à quatre pattes, avant de marcher sur ses pieds.

Chatonner : ce mot est encore employé dans le même sens au Canada, particulièrement sur la rive nord du Saint-Laurent, au-dessous de Québec. A ux Eboulements, à l'île-aux-Coudres, entre autres, on entend continuellement dire d'un enfant qui essaye à se traîner : *Le petit commence à chatonner.*

L'emploi du pronom singulier avec le pluriel du verbe, si fréquent chez les Acadiens, est connu aujourd'hui en France tout aussi bien qu'ici.

Le maréchal de Vieilleville, dans ses *Mémoires*, fait dire à Henri II :

“ Cela n'avions jamais entendu, et ne tenions pas ceux de Rieux de tel rang et de tel estoc.” ²

Henri IV disait comme Henri II : *j'ons le courage, j'aimons le bon vin.*

1. *History of domestic manners and sentiments in England during the Middle Ages*, par Thomas Wright, Londres 1862, p. 51.

2. *Mémoires du Sire de Vieilleville*, p. 93.—Le vieux langage, étude manuscrite par M. P. B. Casgrain, auteur de *Letellier et son Temps*.

Voici d'autres expressions acadiennes provenant d'autrefois et d'origine latine. Il y a beaucoup d'*éloëzes* (d'éclairs). L'*éloëze* l'a frappé ; du latin *elucere*, briller. Ce terme était employé au quatorzième siècle.

Les haricots s'appellent *fai'lots*, du latin *faba*, *fabalia*, tige de fève.

Où trouver un plus joli mot que *métiver*, pour dire *couper le grain*, du latin *metere*, faire la moisson ?

Pour signifier l'action de calmer un enfant qui pleure, on dira : je vais l'*amouneter* ; allez donc l'*amouneter* ; adoucissement du verbe *admonester*.

On dit *ung* ou *yung* pour *un* ; *dempuis* pour *depuis* ; *de meshui* pour *désormais*, *maintenant*, comme on disait aux quinzième et seizième siècles.

Montaigne écrit : " Il osait dire que ses réponses devaient *meshui* servir de lois."

Et Chaulieu :

Naguère avais dans un accès de goutte,
Juré de par le benoît saint Martin,
Que ne boirais quelque cher qu'il m'en coûté,
De *meshui* plus un pauvre coup de vin.

On dit encore *dévaler* l'escalier, le coteau ; pour descendre l'escalier, le coteau ; à l'exemple de Ron-sard qui écrivait :

Je semble au mort qu'on *dévale* en la fosse.

Ce cheval, dit-on, est de bon *harage*, est de *harage*,

pour signifier de bonne race, du latin *hara*, étable, d'où est venu le terme français *haras*.

Les vieux mots, *hucher*, *bailler*, *nenni*, ou mieux *nâni*, sont d'usage habituel, ainsi que le verbe *mander*.

Voici quelques bribes d'un dialogue entre un vieillard et un enfant, tel que noté à Pomcoup.

LE VIEILLARD.—Petit, ton père m'a-t-il *mandé* de venir ?

L'ENFANT.—*Nâni*.

LE VIEILLARD.—Va le *hucher* sur la grève.

L'ENFANT.—Qu'est-ce que vous me *baillez* pour la course ?

LE VIEILLARD.—Plus que tu penses ; mais, dépêche-toi ; le soleil est couché, il commence à *sombrir*.

On donne le nom de *feu chalain* aux éclairs de chaleur.

Une autre expression dont je n'ai pu découvrir l'origine est celle-ci : attendez un petit *élan*, je vais me reposer un petit *élan*, pour un instant.

Les Acadiens, livrés en si grand nombre à la pêche, ont introduit dans leur discours une foule de termes de marine. Ils ont sur ce point des hardiesses qui étonnent même des oreilles canadiennes, comme celles-ci par exemple : Ça *halera* si je n'y

vais pas. Va dire au sacristain d'*arimer* l'autel, c'est-à-dire d'orner l'autel.

Je pourrais extraire de mon carnet bien d'autres expressions pittoresques, notées au cours de mon voyage, si je ne craignais de nuire au *Glossaire acadien* que prépare en ce moment un ancien élève du collège de Memramcook, M. Pascal Poirier, dont j'ai déjà dit le nom et les travaux.

Le patois, si répandu en France, est inconnu ici aussi bien qu'au Canada; mais ici plus encore qu'au Canada, la langue souffre de l'introduction des mots et des locutions anglaises qui viennent des rapports plus fréquents que chez nous avec les peuples de cette langue, au milieu desquels les Acadiens sont éparpillés par petits groupes. On ne dit cependant pas, comme à Paris, le *hall* pour le vestibule, les *rails* pour les lisses de chemin de fer, ni les *wagons* pour les chars, etc., etc.

Ce défaut disparaîtra, du moins en partie, comme il commence à disparaître chez nous, depuis qu'il est signalé et battu en brèche par toutes les voix de la presse et de l'enseignement.

Je ne veux ajouter qu'un dernier mot, avant de clore sur ce sujet la conservation de la langue française chez les Acadiens, dans les conditions

exceptionnelles que l'on connaît, est un fait aussi surprenant que celui de leur renaissance. ¹

Les Acadiens peuvent dire à la France avec plus de fierté encore que le poète canadien :

Nous a vons conservé le brillant héritage
Légué par nos aïeux, pur de tout alliage,
Sans jamais rien laisser aux ronces du chemin.

VII

L'église du Ruisseau s'éloigne rapidement de nous, pendant que le Dr Landry et moi, nous causons langue et vieilles souvenirs.

Après avoir traversé un canton peu défriché, assez monotone, la route perce un épais fourré et débouche tout à coup sur la magnifique baie d'Argyle. Des côtes élevées qu'on suit, l'œil plonge sur cette vaste

1. L'extrait suivant d'un *Mémoire sur la dispersion des Acadiens*, écrit par un contemporain, fait voir jusqu'à quel point on était convaincu alors que la race acadienne était bien morte pour toujours.

“Voilà, dit-il, l'histoire abrégée de ce malheureux peuple. *Il n'existe plus ; son souvenir même est presque effacé.* Puisse cet écrit le rappeler à tous les Français, et leur inspirer les sentiments d'horreur qu'une dispersion aussi cruelle doit exciter ! Si je connaissais un homme en place, je ne cesserais de lui dire : “N'oubliez jamais les Acadiens, et souvenez-vous toujours des Anglais.” *Archives des Affaires Et rangées, Paris, Lettre au duc de Nivernais, 2 décembre 1762.*

2. Octave Crémazie, *Œuvres Complètes*, p. 115.

nappe d'eau, peuplée d'îlots d'une variété infinie de formes et d'aspects. Il n'y a de comparable à ce ravissant paysage, que celui des Mille-Iles du Saint-Laurent tant vanté par les touristes. Ça et là, à travers les canaux étroits et tortueux qui les séparent, glissent des bateaux pêcheurs, dont les voiles à cette distance ressemblent à des ailes d'oiseaux de mer.

Les effets de lumière et d'ombre qui se produisent en ce moment sur cette scène, lui donnent une apparence vraiment féérique. Tandis que l'intérieur de la baie est inondé de clarté, sous un ciel resplendissant, les îles lointaines et les extrémités des caps, ensevelies dans une sorte de crépuscule, apparaissent à peine à travers les vaporosités qui dorment sur l'Océan.

Dès qu'on a perdu de vue la baie d'Argyle, on aperçoit le havre de Pomcoup, dont ce port n'est séparé que par une étroite et longue presqu'île. C'est de chaque côté de ce port spacieux et sur les falaises qui le dominent, qu'est assise la colonie française de Pomcoup, en grande partie peuplée par les d'Entremont, la plus ancienne et la plus remarquable des familles acadiennes. Ils tracent leur origine jusqu'à Etienne de La Tour, et des alliances

avec les descendants du fameux baron de Saint-Castin.

La population de Pomcoup est livrée aujourd'hui, comme de tout temps, à l'exploitation des pêcheries toujours inépuisables sur cette côte. Elle possède une flotte considérable, et compte un bon nombre d'armateurs qui se distinguent dans le haut commerce de la Nouvelle-Ecosse. Tous les d'Entremont sont familiers avec l'histoire de leur famille dont ils sont très fiers. Au temps de leur exil dans le Massachusetts, ils durent à l'illustration de leur nom et à l'influence dont ils jouissaient parmi leurs compatriotes, certains égards qui rendirent leur détention plus tolérable et qui furent quelquefois utiles aux autres Acadiens.

On dit que tous les d'Entremont à peu près ont gardé un air de distinction qui rappelle la noblesse de leur race. Je le crois sans peine, si j'en juge par ceux d'entre eux que j'ai connus ; la plupart sont de beaux hommes, alliant aux allures fières du marin, les bonnes manières du gentilhomme de campagne. Le meilleur représentant de la tradition parmi eux, depuis la mort de Simon d'Entremont,¹

1. Simon d'Entremont fut le premier Acadien élu député à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse.

est en même temps un des meilleurs types de la famille.

Mathurin d'Entremont est un robuste gaillard, dans la force de l'âge, à l'œil plein de feu, aux traits réguliers, portant une barbe abondante qui lui donne un air de gravité précoce.

Comme tous ceux qui ont la passion des souvenirs, il est inquisiteur et il ne se contente pas de glaner autour de lui. A force d'écrire à différents maires de villes, en France, il est venu à bout de retrouver la trace des siens, que les perturbations du siècle dernier y avaient rejetés. Il vous donnera aussi bien des renseignements sur les d'Entremont de Paris et de Nantes, que sur les Granger, ses cousins de Cherbourg. Il vous dira qu'un d'Entremont, fils d'un exilé, devint officier dans la marine royale ; qu'il eut pour fils Désiré Burdin d'Entremont, né à Orléans en 1791, grand-père de Charles Ozouf d'Entremont, aujourd'hui commerçant à Paris, et de Paul d'Entremont, né à Nantes, actuellement au 104^{ème} régiment d'infanterie en garnison au Mans.

Il vous apprendra qu'un capitaine Granger, commandant d'un navire probablement de Port-Royal, se trouvant en croisière aux environs de Pomcoup, peu après l'enlèvement des habitants, et

étant descendu à terre avec une partie de son équipage, vit sortir du bois et accourir une jeune fille qui les avait reconnus pour des Français. Cette jeune fille, âgée seulement de vingt ans, était une Mius d'Entremont, qui avait fui à l'approche des Anglais. Elle avait vu piller et brûler le village et le manoir des d'Entremont. Les scènes affreuses dont elle avait été témoin, l'avaient mise presque hors d'elle-même, et elle n'aspirait qu'à fuir le théâtre de tant d'horreurs.

Emmenée en France, elle devint l'épouse du capitaine Granger.

Ses descendants habitent Cherbourg, et l'un d'eux, Désiré Granger, a encore en sa possession, le plan du manoir seigneurial dont la façade porte les armes et les initiales des Mius d'Entremont.

VIII

Pendant que Mathurin note ces souvenirs de famille, Hilaire d'Entremont, dont le goût pour les choses du passé le dispute à celui de son voisin, recueille les traditions sauvages du pays.

Voici ce qu'il a entendu raconter sous la tente de Mathieu Kénini, campé l'année dernière à la tête de Pomcoup. Mathieu Kénini est le petit-fils

d'un chef micmac de renom dans sa tribu, aujourd'hui réduite à quelques familles.

Une frégate anglaise avait jeté dans le port Rossignol, maintenant Liverpool, un détachement chargé d'aller exterminer quelques familles sauvages, cabanées à quatorze milles dans les terres au bord du lac. Le détachement était revenu au port sans avoir frappé coup et de là envoyait des éclaireurs dans toutes les directions. Un parti de quatorze soldats avait fini par surprendre et emmener deux sauvagesses restées seules, pendant que leurs maris étaient allés à la chasse dans le voisinage. Ceux-ci, à leur retour, voyant leurs cabanes vides, se mirent à suivre les ravisseurs à la piste. Ils les découvrirent le soir, campés pour la nuit dans une de ces grossières cabanes, construites de troncs d'arbres, par les travailleurs des chantiers. Avec cet te oreille fine, particulière aux Indiens, les deux sauvagesses captives, ne tardèrent pas à s'apercevoir de l'arrivée de leurs maris. Lorsque la nuit fut venue et que le feu, allumé à la porte de la cabane, commença à s'éteindre, elles profitèrent du sommeil de plomb dans lequel les soldats, à moitié ivres, étaient plongés, pour leur enlever leurs armes et se glisser hors de la cabane. Un instant après, un terrible cri de guerre retentit, et les deux Sauvages,

placés de chaque côté de la porte, le tomahawk à la main, et soutenus par leurs femmes armées comme eux, attendirent leurs victimes. Les soldats éveillés en sursaut et glacés d'épouvante en se voyant désarmés, furent assommés l'un après l'autre, dès qu'ils cherchèrent à s'échapper.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

Les paroisses de la baie Sainte-Marie. — La^a tombe de l'abbé Sigogne. — Mœurs acadiennes. — L'anse aux Grosses Coques. — Les premières familles venues de l'exil. — Madeleine Du bois.

I

9 juillet. — De Pomcoup à Sainte-Marie, une demi-journée de promenade en voiture et une heure en chemin de fer.

Mon premier soin en arrivant, après avoir passé par l'église, est d'aller m'agenouiller au cimetière sur la tombe de l'abbé Sigogne. Elle est marquée par une simple table de marbre, couchée horizontalement sur le sol, et entourée d'un grillage en fer. Le gazon qui l'avoisine est durci par les genoux de la piété reconnaissante.

Si celui qui en est l'objet et qui n'a vécu que pour Dieu et le prochain, avait cherché l'estime

des hommes, eût-il souhaité une gloire plus pure, une mémoire plus douce et plus aimée ? Mais il avait placé plus haut ses espérances ; il aspirait à la gloire qui ne passe pas. Toutes les voix qui s'élèvent de cette tombe proclament qu'il a conquis l'une et l'autre.

Qu'est-il advenu des cent vingt familles qu'il a trouvées, courbées sous sa bénédiction, le jour qu'il a mis le pied au bord de la baie Sainte-Marie ? Devenues sous sa garde de vrais enfants d'Israël, elles se sont multipliées comme les étoiles du firmament. Six paroisses magnifiques, outre une mission, s'échelonnent aujourd'hui le long de cette baie : Saint-Vincent de Salmon River, Méteghan, Saulnierville, Sainte-Marie, Saint-Bernard, Sainte-Croix et la mission de Corbury.

Le total de la population française de cette région, en y comprenant l'ancienne mission du Cap de Sable comprise également sous la juridiction de l'abbé Sigogne, s'élève aujourd'hui à près de vingt mille âmes.

Si ce peuple est resté attaché au catholicisme et à la France, nul n'y a plus contribué que l'abbé Sigogne. Voilà sa couronne. *Et laudent in portis opera ejus.*

L'abbé Gay, curé de Sainte-Marie, est un savoyard

du pays de Mgr Dupanloup, et un de ses élèves. Il s'en est montré absolument digne durant les trente années qu'il a exercé le ministère pastoral dans la Nouvelle-Ecosse. C'est dire qu'il est le vrai continuateur de l'œuvre de l'abbé Sigogne.

Durant la soirée, promenade au soleil couchant, sur la pointe de l'église, d'où l'on a une très belle vue de la baie Sainte-Marie, large et profond bras de mer, enlacé entre deux immenses côtes, s'élevant en pente douce, réjouies par les villages français groupés de distance en distance. A nos pieds, la grande mer déferle en lames vertes, à crinière d'écume, et roule sur les galets avec des bruits sonores. La brise qui s'endort avec le soleil qui se couche, laisse tomber de ses ailes, les moiteurs iodées des varechs et des goémons.

Quel spectacle incomparable, me dit l'abbé Gay, que la fin du jour au bord de la mer ! J'en jouis habituellement et je ne m'en lasse jamais.

La pointe où nous sommes assis est le site de l'ancienne église incendiée en 1820 ; sur l'emplacement de l'autel, l'abbé Sigogne a fait placer la pierre commémorative dont il parle dans une de ses lettres, à l'occasion de la première visite d'un évêque sur cette côte. Sur une des faces latérales, l'abbé Sigogne a gravé lui-même ces mots dans la

Pierre : *Hic stetit ara Christo*. C'est sur cette pierre qu'on fait chaque année, selon l'intention de l'abbé Sigogne, le dernier reposoir où s'arrête la procession de la Fête-Dieu.

Les coutumes sont à peu près les mêmes de ce côté que de celui de Tousquet, quoique le peuple s'adonne de préférence à la culture qu'à la pêche, à laquelle il n'a guère recours que pour les besoins de la famille. La terre y étant meilleure, les habitants paraissent plus prospères. C'est la même pureté de mœurs, les mêmes habitudes domestiques ; la majorité des femmes portent encore la cape normande.

L'usage des métiers dans les familles est le même qu'au temps de Grand-Pré ; une partie des vêtements et du linge de ménage est fabriquée avec les tissus de laine et de toile faits à la maison.

Les habitants de chaque paroisse se regardent comme les enfants d'une même famille, et se soutiennent, s'entraident les uns les autres. Ils ne connaissent point l'existence des asiles ni des hôpitaux ; ils y suppléent par la charité. Cela est si bien entré dans leurs mœurs qu'ils ne soupçonnent même pas ce qu'il y a d'héroïque dans certains actes que la pitié leur inspire. Ainsi un père et une mère, chargés d'enfants, n'hésiteront point à

adopter un ou deux orphelins, et s'étonneront si on leur en témoigne de l'admiration.

“ On ne peut pas les laisser mourir de faim, ” vous répondront-ils tout simplement.

En revenant de la Butte à Comeau, le curé de Tousquet m'a fait remarquer le champ d'une veuve que ses voisins avaient cultivé tout entier pour elle.

Dès qu'une famille reste sans père ni mère, les orphelins sont adoptés dans la paroisse.

Les pauvres in firmes passent en *pains bénits* de maison en maison, c'est-à-dire que chacun à son tour leur donne l'hospitalité.

Que dire de la piété filiale des Acadiens ? Les vieux parents, loin d'être considérés comme un fardeau par leurs enfants, sont à leurs yeux une bénédiction : c'est la coutume qu'ils séjournent six mois à tour de rôle chez chacun d'eux.

II

10 juillet. — Excursion à Saulnierville et à Méteghan, deux des plus belles paroisses détachées de Sainte-Marie.

Partout l'harmonieuse langue française, les physionomies et les coutumes de l'ancienne mère-patrie,

partout l'urbanité d'autrefois saluant l'étranger sur la route chapeau bas, avec cette ampleur et cette grâce que savait y mettre un chevalier de Drucour, ou un Grandfontaine, de Port-Royal.

A voir ces gens, à les entendre, on a peine à croire qu'un siècle et demi de conquête soit passé par là.

Pour eux, Windsor, Wolfeville, Annapolis n'existent pas; c'est toujours Pisiquid, les Mines et Port-Royal.

A chaque instant, nous rencontrons sur le chemin de magnifiques paires de bœufs attelés au joug, que leurs guides rangent d'un coup d'aiguillon pour nous laisser passer, car ici on ne se sert presque pas de chevaux pour le travail.

Il y a quelques semaines, pendant un séjour au lac du Bourget, j'arrêtais, sur la route d'Aix-les-Bains, des paysans conduisant leur attelage, et je m'entretenais avec eux. Je me demande quelle différence il y a entre les physionomies et les habitudes que j'avais alors sous les yeux, et ce que je vois, ce que j'entends aujourd'hui.

Au retour de Méteghan, l'abbé Gay m'invite à descendre chez M. Louis Bourque, un des patriarches de sa paroisse, qui a passé sa jeunesse sous le toit même de l'ancien curé de Sainte-Marie.

Lorsque l'abbé Sigogne arriva d'Halifax au Cap de Sable en juillet 1799, il reçut d'abord l'hospitalité chez un des habitants du lieu, M. Joseph Bourque, qui vivait près de l'église. Il y remarqua un enfant de trois ans qui lui parut intelligent et avancé pour son âge. Il demanda aux parents de lui confier cet enfant, leur promettant qu'il l'instruirait lui-même, et que, s'il avait de la vocation pour l'état ecclésiastique, il en ferait un prêtre.

Après quelques hésitations, les parents y consentirent, et le jeune Louis Bourque suivit l'abbé Sigogne à Sainte-Marie.

Pendant seize ans, il vécut au presbytère, où il servit d'enfant de chœur et fit un cours d'études ; mais alors, ne se sentant pas de vocation, il s'ouvrit à l'abbé Sigogne qui l'aida à s'établir et à se marier dans la paroisse.

M. Louis Bourque n'oublia jamais les bienfaits de son protecteur, fut toujours son meilleur soutien dans les affaires publiques, et devint enfin l'exécuteur de ses dernières volontés.

M. Bourque est aujourd'hui un vieillard nonagénaire, d'une santé faible, mais jouissant encore de toutes ses facultés. Comme tous les vieux, il vit plus dans le passé que dans le présent ; il se

sent rajeunir lorsqu'il en cause et qu'il en remue les cendres : *Laudator temporis acti*.

Le père de l'abbé Sigogne, me dit-il, était révolutionnaire et maire de Lyon ; il fit tous ses efforts pour convaincre son fils de prêter serment à la constitution. Ce fut probablement à son influence qu'il dut d'échapper à la guillotine. Il était sur l'échafaud, le couperet sur la tête, quand le bourreau reçut l'ordre de laisser descendre sa victime. L'abbé Sigogne se tint assez longtemps caché en France, avant de passer en Angleterre, où il vivait depuis deux ans, lorsqu'il fut appelé en Amérique.

L'abbé Sigogne avait voué une éternelle reconnaissance à l'Angleterre, en souvenir de la générosité et des égards dont lui et ses compagnons d'exil y avaient été l'objet.

L'expression de ce sentiment qu'il se plaisait à faire connaître, lui avait valu l'estime de la population anglaise de la Nouvelle-Ecosse, et une influence à Halifax qui fut, en plusieurs circonstances, fort utile aux Acadiens, et même aux familles sauvages que l'abbé Sigogne avait prises sous ses soins.

Ces familles venaient deux fois par année, en été et en hiver, de toutes les parties de la Péninsule, jusque du détroit de Canseau, pour recevoir

les enseignements du *Noutchinen*, c'est-à-dire du missionnaire.

La pointe de l'église, ordinairement déserte, prenait alors un air d'animation et d'étrangeté qui rappelait quelque chose des temps préhistoriques. De longues files de canots d'écorces, seul moyen de transport dont se servaient les Peaux Rouges, étaient échoués sur le sable de la grève. Au près se dressaient tout un village de cabanes, également d'écorces, dont les toitures coniques, ouvertes par le sommet, laissaient échapper des nuages de fumée.

Dans l'intérieur de ce village et aux alentours, circulait ou stationnait la population sauvage, si différente des blancs par ses habitudes de réserve et de gravité silencieuses.

Durant huit à dix jours, l'église de Sainte-Marie retentissait de chants, de prières et d'instructions en langue micmaque.

Aux fêtes de Noël, qui étaient une des époques de leurs réunions, c'était aux Sauvages seuls que l'abbé Sigogne réservait l'honneur de chanter la messe de l'aurore en leur langue ; ils exécutaient ces chants avec une beauté de voix et une perfection musicale qu'on était loin d'attendre de ces enfants de la nature.

Grâce au zèle de l'abbé Sigogne, il s'était opéré parmi ces Sauvages, une grande réforme en peu d'années ; les anciens lui en témoignaient leur reconnaissance, en disant que les jours de l'abbé Maillard étaient revenus.

III

Les réminiscences du grand dérangement sont encore vivaces et précises le long de la baie Sainte-Marie.

Ce littoral fut fréquenté, peu de temps après la dispersion, par quelques-uns des fugitifs errants dans les bois. La crainte d'être surpris les empêchant de se montrer le jour, ils profitaient des nuits claires pour s'aventurer au bord de la mer, où ils ensemençaient de pommes de terre quelques petits prés, entourés de hauts joncs, appelés par eux herbes à outardes, dans lesquels ils se cachaient à la moindre alerte. L'automne arrivé, ils revenaient aux mêmes heures de la nuit faire leurs récoltes.

Parmi ces Acadiens, vivait une jeune fille qui avait été séparée de ses parents d'une manière assez singulière. Elle n'était connue que sous son nom de baptême, Madeleine, auquel on avait

ajouté le surnom de *Du bois*, parce que c'était dans les bois qu'elle avait été élevée.

Au moment d'une incursion des Anglais, elle se trouvait seule à la maison, pendant que ses parents, qui travaillaient dans les champs, furent faits prisonniers et eurent la douleur d'être jetés sur un navire, sans qu'on leur permit d'aller chercher leur malheureuse enfant. Un parti de Sauvages, étant entrés dans la maison peu de temps après, la trouvèrent pleurant dans son berceau. Ils l'emmenèrent avec eux dans la forêt et l'adoptèrent.

Elle était déjà grande quand elle fut rencontrée par une famille qui se croyait alliée à la sienne, celle de Jean-Jannotte Comeau, qui l'adopta à son tour et la maria ensuite à un Acadien du nom de Manuel Mius, dont les descendants sont aujourd'hui nombreux dans le pays.

La première escouade d'exilés venus se fixer définitivement à la baie Sainte-Marie, arriva au printemps de 1766. Elle était composée d'un très petit nombre de familles dont les principales avaient pour chefs Paul Dugas, Pierre-Ambroise Melançon, Amand Melançon et Charles LeBlanc, surnommé Joppé. Ces familles furent suivies immédiatement après par plusieurs autres. Celles de Poncy Gaudet, Jean Belliveau, Jean-Jannot Melançon, Prudent

Robichaud, Claude et René Saulnier, Salomon Maillet, Amand Lanoue, Amable Doucet, Justinien Comeau, Hilarion Boudreau, Joseph Thériault, Pierre Doucet, Pierre LeBlanc, lequel avait neuf enfants, etc....

Presque toutes ces familles arrivaient du Massachusetts ou des environs.

Dès que le retour de la paix avait débarrassé les Acadiens de la surveillance exercée sur eux dans les colonies anglaises, ces familles s'étaient donné rendez-vous à la frontière. Elles y furent rejointes par un bon nombre d'autres, et toutes ensemble s'engagèrent dans les forêts qui couvraient l'immense territoire situé à l'ouest de la baie de Fundy. Elles parvinrent à les franchir malgré des difficultés et des misères qui n'avaient d'égal que leur courage et leur persévérance.

Arrivés à Memramcook, un certain nombre, y voyant des compatriotes déjà établis, abandonnèrent leur projet d'aller plus loin et se fixèrent au milieu d'eux. Le reste de la caravane reprit sa pénible marche, passa successivement devant Beaubassin, Cobequid, Pisiqid, le Bassin des Mines et Port-Royal.

La plupart de ces tristes pèlerins étaient originaires de l'un ou de l'autre de ces endroits. Ils

revirent (on peut imaginer dans quels sentiments), les lieux où ils étaient nés, les terres qu'ils avaient occupées onze ans auparavant, l'emplacement de leurs foyers ; mais, hélas ! ils étaient devenus étrangers dans leur propre pays. L'attitude menaçante des nouveaux propriétaires disait assez jusqu'à quel point leur présence était importune et odieuse, et combien il eût été inutile d'élever des réclamations. Ils se décidèrent donc à dire adieu pour toujours à ces domaines de leurs pères, où leurs cœurs étaient restés si profondément attachés, et où, malgré les apparences, ils avaient toujours espéré vivre encore.

Quelques-uns laissèrent partir leurs compagnons et s'arrêtèrent assez longtemps à Pisiquid, ne pouvant se résoudre à perdre de vue le bien paternel, et se berçant toujours d'espérances qui devaient être déçues.

A Port-Royal, la caravane se divisa en deux bandes : l'une prit la voie de mer pour gagner la baie Sainte-Marie, l'autre continua par terre, suivie de quelques chevaux achetés en route ; les plus faibles montés sur leur *échine* (sic).

A une lieue au-dessus de la pointe de l'église, s'ouvre une petite baie appelée l'anse aux Grosses Coques, à cause des énormes palourdes, excellentes

à manger, qu'on y trouve, et qu'on ne pêche nulle part ailleurs dans la baie Sainte-Marie.

C'était un précieux voisinage pour les voyageurs réduits à la dernière pénurie sur cette plage déserte, éloignés de tout lieu d'approvisionnement.

Las de leur long pèlerinage, ils y firent halte ; et, après avoir délibéré, ils résolurent de s'y établir.

Avec cette foi vive qui suivait partout les Acadiens, ils dressèrent à la hâte une croix rustique, et, agenouillés à l'entour, pendant que le soleil disparaissait derrière les arbres, (car le soir était venu), ils entonnèrent le *Vexilla Regis* afin d'implorer la bénédiction du ciel sur leur nouvelle colonie.

Tel fut le premier jour de la *Ville-Française*, nom primitif de Sainte-Marie, qui s'étend aujourd'hui à toute la colonie acadienne de la baie.

Grâce à l'habileté traditionnelle des Acadiens, pour toute espèce de métiers, et particulièrement pour les ouvrages de charpenterie, ils eurent bientôt construit des maisonnettes, avec des troncs d'arbres équarris à la hache et posés pièce sur pièce.

Vingt jours après leur arrivée, naquit le premier enfant acadien qui ait vu le jour à la baie Sainte-Marie depuis la dispersion. Joseph, fils de Paul Dugas, devenu un des bons habitants du lieu, fut

toujours, en mémoire de ce fait, entouré d'une considération particulière qu'il méritait d'ailleurs. Il vécut jusqu'à l'âge avancé de quatre-vingt-douze ans, n'étant mort qu'en 1858.

On montre encore à l'anse aux Grosses Coques, au milieu d'un verger, l'emplacement de la première chapelle, érigée par les colons, à l'arrivée de l'abbé Bailly.

CHAPITRE VINGTIÈME

De la Ville-Française au Cap Breton. — Sissibou. — Le détroit de Canseau. — Le Bras d'Or. — Chéticamp. — Arichat. — Shédiac. — Une arrière-petite-fille du notaire LeBlanc. — Louis Bastarache. — Conclusion.

I

12 juillet. — De la Ville-Française à Digby, le chemin royal côtoie presque toujours la baie dont la rive s'élève graduellement en falaise escarpée et s'arrondit pour former le col de Digby. A mi-chemin, cette falaise est coupée par une profonde crevasse qui donne issue à la gracieuse et pittoresque rivière Sissibou. Rien n'est plus ravissant que le paysage qu'on découvre, lorsque, en traversant cette rivière, on suit de l'œil, jusqu'à son embouchure, le ravin sinueux et verdoyant qu'elle s'est creusé.

Au sommet de l'angle que forme la rive gauche avec le bord de la baie, est assis le petit village français de Sissibou, auquel on a eu l'idée, dans ces derniers temps, d'infliger le nom baroque de *New-Edimburgh*. Il était difficile de faire un changement à la fois plus absurde et de plus mauvais goût. D'abord, il n'y a pas le moindre rapport entre cette appellation mi-anglaise, mi-écossaise, et le village français qu'elle désigne ; ensuite, le nom primitif avait l'avantage de l'ancienneté et de la couleur locale ; enfin, quel contraste entre la douceur de ces syllabes indiennes *Sissibou* et la rudesse de prononciation du mot hybride *New-Edimburgh*. Le sauvage n'est pas toujours celui qu'on croit.

Pour aller d'ici visiter les centres acadiens du Cap Breton, il faut traverser toute la presqu'île de la Nouvelle-Ecosse. On ne peut s'y rendre par voie ferrée, qu'en suivant les nombreux zigzags que fait cette route entre Annapolis, Halifax, Truro et Mulgrave : deux jours de voyage.

A Truro, pendant que je prends mon dîner au *Victoria Hotel*, un étranger me frappe sur l'épaule :

—Vous ne me reconnaissez pas ? me dit-il ; nous avons fait connaissance ensemble, il y a deux ans, à Memramcook.

L'abbé Bourque, prêtre acadien, est, en effet, professeur au collège Saint-Joseph.

—De quel côté allez-vous, lui dis-je ?

—Au Cap Breton.

—Au Cap Breton ? et moi aussi.

—Je vais remonter le Bras d'Or jusqu'à Bédèque, répond l'abbé Bourque ; et de là, je me rendrai par terre jusqu'à Chéticamp, où je me propose de passer une partie de mes vacances.

Mon dessein était d'abord de me rendre directement à Arichat ; mais les pressantes invitations de l'abbé acadien me décidèrent à l'accompagner jusqu'à Bédèque, et de là peut-être jusqu'à Chéticamp.

II

On a vite oublié la monotonie de la route entre Truro et le port Mulgrave, lorsque, des hauteurs qui dominent ce havre, on aperçoit le *gut* de Canseau justement appelé la Porte Dorée du Saint-Laurent.

On dit qu'il n'y a pas dans le monde entier de détroit, celui de Gibraltar excepté, où il passe un aussi grand nombre de voiles.

Au moment où le train longe la falaise, on a

peine à compter toutes celles qui entrent, sortent, ou qui ancrent dans les ports des deux rives.

Le détroit qui n'a qu'un mille environ de largeur sur quinze de longueur, est encaissé entre de belles montagnes légèrement ondulées et nuancées à ravir, comme pour tenter le pinceau d'un paysagiste. Ça et là, sur chacune des deux côtes, de petits villages s'étalent au soleil, les uns bâtis en amphithéâtre sur les versants cultivés, les autres abrités au creux des anses entre des forêts de mélèzes et de sapins.

D'après certains philologues, il faudrait remonter jusqu'aux langues sauvages pour trouver l'étymologie de *Canseau* qui viendrait du mot : *Camsoke*, signifiant *le roc sourcilleux*.

Sous le régime français, ce détroit a longtemps porté le nom de *Passage de Fronsac*, en mémoire d'un des gouverneurs du Cap Breton, l'habile et entreprenant Sieur de Fronsac. A u reste, tout ici rappelle l'ancienne France coloniale.

Dès l'année 1518, le Baron de Léry visita l'île du Cap Breton, et débarqua même des bestiaux, dans l'intention d'y fonder une colonie. En 1604, De Monts trouva ici quatre navires basques, partis de Saint-Jean de Luz, et faisant commerce avec les Indiens. Pontgravé, le plus remarquable des

compagnons de Champlain, parcourut longtemps ces parages en croisière pour protéger le monopole de la traite.

Quelques villages acadiens : voilà tout ce qui reste aujourd'hui pour rappeler ici l'ancienne souveraineté de la France.

Le vapeur *Marion*, qui fait le service entre Mulgrave et Sydney, n'attend que l'arrivée du train pour se détacher du quai ; il traverse le *gut*, touche un instant au quai de la Grande Digue, sur l'île Madame, et met le cap sur le canal Saint-Pierre, où jadis le rival de La Tour et de d'Aulnay, M. Denys, avait élevé un de ses forts.

Le canal Saint-Pierre, construit il y a peu d'années, coupe l'isthme qui unissait les deux immenses langues de terre, dont est formé le Cap Breton. A près avoir franchi cet étroit passage, le *Marion* prend sa course sur le magnifique Bras d'Or. Ce lac, qui emplit tout l'intérieur de l'île, est d'un aspect non moins pittoresque, mais plus sauvage, que le *gut* de Canseau.

Voici, sur un des îlots qui embellissent le Bras d'Or, la chapelle de la mission sauvage, où les prêtres de l'île réunissent les Micmacs dispersés dans le Cap Breton. Tous ces Sauvages, au nombre de sept à huit cents sont catholiques, et, en général,

d'une conduite régulière ; ils gardent encore, comme leurs autres frères, et bénissent la mémoire de l'abbé Maillard, à qui ils doivent d'avoir conservé la foi.

Le petit village écossais de Bédèque n'a de remarquable que son site romantique, à la tête du petit lac Bras d'Or ; c'est l'endroit le plus rapproché d'où l'on puisse gagner par terre la colonie acadienne de Chéticamp ; la route, qui n'a guère moins de cinquante milles, est difficile, montueuse et presque inhabitée.

Grâce aux renseignements précis, recueillis de l'abbé Bourque, qui a déjà séjourné à Chéticamp, je suis dispensé de faire ce pénible trajet. Je l'accompagne cependant jusqu'à la Rivière du Milieu (*Middle River*), attiré par le charmant plaisir de la pêche à la mouche, qui s'y fait avec une incroyable abondance. En quelques heures, nous tirons un bon nombre de truites pesant de deux à trois livres. Il n'y a que les amateurs qui comprennent l'agrément d'un pareil sport. Mon compagnon m'aurait fait consentir à me rendre jusqu'à la rivière Marguerie pour y faire la pêche au saumon qui y est fort abondant, si je ne m'étais réservé ce plaisir pour un peu plus tard, sur la rivière Nipisiguit, à l'entrée de la Baie des Chaleurs

III

On n'a pas oublié la scène qui avait si profondément touché Mgr Plessis, lorsqu'il, à son départ de Chéticamp, il avait vu toute la population qui l'avait suivi jusqu'au lieu de l'embarquement, s'agenouiller sur le rivage et lui demander sa dernière bénédiction. Il n'avait pu s'empêcher de se rappeler alors les premiers chrétiens, faisant leurs adieux à saint Paul, sur la plage de Milet. A l'exemple de cet apôtre, il avait levé les mains au ciel et il avait appelé sur ces pieuses familles toutes les miséricordes divines. Soixante-quinze ans se sont écoulés depuis ce jour. Quelle a été la vie de ce petit peuple durant ce long intervalle ? Quel est-il aujourd'hui ? répond-il aux espérances qu'il donnait alors ?

L'évêque de Québec, dont le clergé était loin de suffire aux besoins de son immense diocèse, n'avait pas osé promettre à ces braves gens, malgré leurs instantes prières, de leur donner un prêtre résidant. Mais il ne les avait pas perdus de vue, et il eut bientôt la satisfaction de leur envoyer, pour missionnaire, l'abbé Dufrêne, jeune prêtre, plein d'espérances, qu'il venait d'ordonner et à qui il

confia plusieurs ornements et de beaux vases sacrés, dons du prélat offerts comme marque de son estime pour le bon peuple de Chéticamp.

Une catastrophe mit à néant toutes ces belles espérances : la goëlette, qui emportait l'abbé Dufrêne avec ses présents, fut engloutie dans une tempête près des côtes de la Nouvelle-Ecosse.

Il semble que la population de Chéticamp, condamnée par suite de ce triste accident à rester encore longtemps livrée à elle-même dans cette complète solitude, sans presque aucun secours religieux, ait dû dégénérer peu à peu de sa foi première et tomber dans l'indifférence et le désordre, conséquence naturelle de l'ignorance. Loin de là : elle s'est conservée jusqu'à ce jour avec une persévérance, non moins ét onnan te que son accroissement.

Trois belles paroisses, Chéticamp, Tête de Moine (*Eriar's Head*) et Marguerie, très bien organisées et d'une admirable régularité, sont sorties de la petite mission de 1812. Leurs habitants, livrés à la culture en même temps qu'à la pêche, sont dans un état de bien-être et de prospérité qui fait augurer mieux encore pour l'avenir.

IV

16 juillet. — La grande activité que Mgr Plessis avait remarquée dans le port d'Arichat, et qui paraissait assurer un rapide progrès à cette station maritime, a singulièrement diminué depuis le percement du canal Saint-Pierre. Le commerce s'en est détourné et a pris la direction du lac Bras d'Or. On s'en aperçoit en mettant le pied sur les quais d'Arichat, à l'air de vétusté de ses maisons plus ou moins délabrées, à l'aspect de ses rues silencieuses et de son magnifique port presque désert.

Arichat est cependant resté le principal centre des populations acadiennes de ces parages, dont plusieurs, telles que le Petit Arichat, l'Ardoise, la Rivière à Bourgeois, D'Escousse, du côté du Cap Breton, et le Havre à Boucher, Tracadie, Pomquet, de l'autre côté du *gut* de Canseau, sont des paroisses considérables.

Le grand obstacle à l'avancement de ces populations, aussi bien que de la plupart des autres groupes acadiens, est l'absence d'instruction, surtout parmi les hommes. Il leur manque ce qui a fait le salut du Canada, c'est-à-dire de fortes maisons d'éducation adaptées, comme les nôtres, au génie national,

où, en même temps que la langue anglaise, on leur enseigne leur propre langue, où l'on entretienne le sentiment patriotique par le culte des traditions, où enfin on les prépare à toutes les carrières. L'élan extraordinaire imprimé par le seul collège de Memramcook, est là pour prouver l'immensité du bien qui s'opérerait, si de pareilles fondations se faisaient ailleurs. Malheureusement l'on n'a pas su, ou l'on n'a pas voulu profiter de cet exemple, et ce qu'il y a de triste à dire, c'est que ce sont moins les ressources qui ont fait défaut, que les volontés. Là est le grand danger pour la race acadienne. Presque tous les éléments qui l'entourent tendent à lui faire perdre son autonomie. Espérons qu'elle saura vaincre ce danger comme elle en a vaincu tant d'autres. La Providence l'a fait échapper à trop d'ennemis, pour qu'il soit permis de croire qu'elle ne la sauvera pas de celui-ci.

V

19 juillet.—Retour par Mulgrave et Truro jusqu'à l'embranchement de Monckton à Shédiac, l'ancien *Gédaïque* des Français ; vingt-deux heures de voyage.

L'*Intercolonial* se prolonge jusqu'à un mille plus

bas que Shédiac, et s'arrête sur le quai de la Pointe du Chêne, d'où une ligne régulière de bateaux à vapeur met les voyageurs en communication avec l'île du Prince-Edouard. C'est de là que je me proposais d'y traverser, si je n'avais eu la bonne fortune de rencontrer à Shédiac le plus érudit des Acadiens, l'infatigable Placide Gaudet, rédacteur du *Moniteur Acadien*, qui m'a fourni tous les renseignements désirables sur l'ancienne île Saint-Jean.

A Shédiac, vit encore une descendante directe du vieux notaire LeBlanc, immortalisé par Longfellow mais dont l'histoire vraie, comme on l'a vu, est bien plus triste que ne l'a dit le chantre d'*Évangéline*. Quatre-vingt-dix-huit ans, une taille robuste, un maintien ferme, des traits bien conservés, une intelligence nette et une mémoire excellente : telle est la vieille Euphrosine LeBlanc, veuve d'Amable Léger.

Elle me raconte avec une clarté parfaite, comment ses grands-parents s'étaient enfuis de Grand-Pré, au lendemain de la proclamation de Winslow. La famille le était composée de huit personnes : Augustin LeBlanc, fils du vieux notaire, sa femme et six enfants, cinq garçons et une fille ; les garçons étaient assez âgés, car ils portaient sur leur

échine (sic) le peu d'effets qu'on avait pu prendre au départ.

Ce jour-là, Augustin LeBlanc, qui ne pleurait jamais, était entré à la maison, les traits bouleversés :

“Ça va dur!” avait-il dit à sa femme; et il s'était tenu longtemps assis devant la cheminée, la tête cachée dans ses deux mains. Quand il se releva, son visage était tout baigné de larmes. Il ne dit pas un mot, mais il se mit à ramasser les objets qui pouvaient être emportés.

Augustin LeBlanc conduisit sa femme au cimetière à son arrivée au Canada; deux de ses fils ont fait souche aux environs des Trois-Rivières; les trois autres, Augustin, Joseph, Jean et leur sœur, ne purent résister au mal du pays et repartirent dans l'espérance de revoir leur cher Grand-Pré. Ils le revirent, en effet, mais pour le pleurer toujours.

Revenus à Peticoudiac, ils y défrichèrent des terres dont ils ne purent obtenir les contrats de concession qu'en 1789. La jeune fille épousa, à la Baie des Winds, René Thibaudeau, auprès de qui la vieille Euphrosine a vécu pendant des années, et qui lui a souvent raconté les détails de cette triste histoire.

VI

Tout ce pays, jusqu'à l'entrée de la Baie des Chaleurs, est une vaste plaine favorable à la culture, quoique difficile à ouvrir, comme toutes les terres où il faut commencer par attaquer la forêt. Les colons y trouvent cependant, dans le voisinage d'une mer extrêmement poissonneuse, un avantage inappréciable qui ne se rencontre pas dans les territoires trop vantés du Nord-Ouest.

C'est à Cocagne, distant d'environ douze milles de Shédiac, que s'était retiré l'abbé Le Guerne, avec les restes de sa mission ; et c'est de là qu'il écrit l'intéressante relation qu'il a laissée de l'enlèvement des Acadiens.

Son successeur dans la paroisse actuelle de Cocagne est le généreux bienfaiteur du collège de Memramcook, dont le nom s'est déjà rencontré sous ma plume. Au vu d'un Acadien n'est mieux informé que l'abbé Cormier sur l'histoire de son pays ; il connaît surtout et il raconte admirablement les vicissitudes de sa famille au temps de la déportation.

Pierre Cormier passait pour le plus riche propriétaire de Chignectou (Beaubassin). Pris, les armes à la main, à la chute de Beauséjour, il fut

condamné à être fusillé. Mais il s'échappa de prison, grâce au dévouement d'une de ses sœurs qui vint lui apporter des vêtements de femme. Il trompa, sous ce déguisement, la vigilance des sentinelles, et alla rejoindre sa famille et celles de ses frères cachées dans la forêt, d'où ils émigrèrent au Canada.

Au retour de la paix, quelques-uns, entre autres, Pierre Cormier, se joignirent à une bande de leurs compatriotes qui s'en allaient recommencer la vie de défricheurs à la mission de Sainte-Anne sur la rivière Saint-Jean. En peu d'années, leurs vigoureuses mains eurent fait fleurir le désert ; leurs granges s'emplirent de herbes, et leurs étables, de bestiaux.

Ils commençaient à oublier les orages du passé, quand de nouveaux bruits de guerre parvinrent à leurs oreilles ; c'était le commencement de la guerre de l'Indépendance.

Ils virent alors ces mêmes Anglo-Américains qui leur avaient tant reproché leur prétendue rébellion contre l'Angleterre, parce qu'ils ne voulaient pas lui sacrifier leur foi et leurs traditions, venir les exciter à la révolte, au nom de vulgaires intérêts.

Aucun motif n'eût justifié cette trahison de la part des Acadiens ; on respectait leur religion, leurs

sentiments, leurs propriétés : ils n'avaient jamais demandé autre chose.

A l'exemple de leurs frères du Canada, ils refusèrent. Alors, ces Américains s'en prirent comme autrefois à leurs missionnaires. L'abbé Bourg, qui les desservait, faillit être tué. On a vu comment, à Memramcook, l'abbé LeRoux fut assailli le pistolet sur la gorge.

Bientôt le pays fut envahi par des hordes indisciplinées, qui se livrèrent à tous les désordres. Ceux des Acadiens qui habitaient du côté de l'isthme, furent même forcés d'aller de nouveau se cacher dans les bois, lors de l'incursion des insurgés venus pour attaquer le fort Cumberland.

Le bon sens du peuple acadien a stigmatisé d'un mot cette guerre fratricide d'Anglais contre Anglais : il l'appela la *guerre folle* ; et encore de nos jours, il ne la désigne pas sous un autre nom.

On sait comment, après cette guerre, ces *sujets utiles* furent récompensés de leur loyauté. La province qu'ils habitaient, connue depuis sous le nom de Nouveau-Brunswick, était devenue le refuge des partisans que l'Angleterre avait gardés aux Etats-Unis. Il n'est pas sans intérêt de remarquer ici, en passant, qu'au nombre de ces fugitifs était la famille de Winslow, dont on sait le rôle à Grand-

Pré : il subissait, dans les siens, le châtimeut de l'exil qu'il avait infligé aux innocents Acadiens.

A la suite de ces loyalistes, était venue une partie des troupes soldées par l'Angleterre et licenciées par elle à l'issue de la guerre.

Ceux des malheureux Acadiens qui ne furent pas dépossédés immédiatement, devinrent la proie de ces étrangers ; ils brûlaient leurs clôtures, volaient leurs animaux ; durant les plus grands froids de l'hiver, ils ouvraient la nuit leurs caves pour faire geler leurs provisions de pommes de terre. Ils allaient jusqu'à enlever de force les femmes dans les maisons.

Un soir, quelques Acadiens revenant de veiller chez un de leurs voisins, aperçurent des loyalistes qui traînaient avec eux une jeune fille dont ils avaient bandé les yeux. Les Acadiens se précipitèrent pour la délivrer et n'y parvinrent qu'après avoir paré plusieurs coups de pistolet.

Les Sauvages qui habitaient encore la mission de Sainte-Anne, et qui, comme toujours, vivaient en paix à côté des Acadiens, ne furent pas plus exempts qu'eux de ces indignités ; ils finirent même par être dépouillés de leur *réserve*.¹

1. *Voyage de Mgr Plessis en 1815.*

Un jour, quelques loyalistes, flânant au bord de la rivière Saint-Jean, avisèrent un canot conduit par des Indiens, remontant la rivière.

—J'ai bonne envie, dit l'un d'eux, en levant son fusil, de loger une balle dans la tête de cette *squaw* ; et avant que ses compagnons qui voulaient l'arrêter, eussent le temps de détourner son arme, le coup était parti et la Sauvagesse était tombée raide morte dans le canot.

A peine la nouvelle de ce crime fut-elle répandue dans la mission sauvage, que toute la tribu se souleva comme un seul homme ; les chefs allèrent en députation auprès des loyalistes et les sommèrent de leur remettre le meurtrier, sinon, qu'ils allaient leur déclarer une guerre à mort.

Les loyalistes intimidés le livrèrent, et aussitôt il fut traîné dans leur village, dépouillé, attaché à un poteau et brûlé vif.

La rivière Saint-Jean était devenue un enfer inhabitable pour le petit nombre d'Acadiens restés sur leurs terres. Les uns allèrent rejoindre les dépossédés qui venaient de fonder la colonie de Madawaska ; les autres, au nombre desquels étaient Pierre Cormier et sa famille, traversèrent le désert de forêts qui les séparait de l'isthme de la

Nouvelle-Ecosse, et se réfugièrent auprès de leurs frères de Memramcook.

VII

22 juillet.—De Cocagne à la gare de Richibouctou par la route de Bouctouche ; vingt-deux milles. Plaines sans physionomie, traversées par des rivières qui ont la proportion des fleuves.

Il y a dix ans, Bouctouche était une paroisse arriérée sans organisation et sans importance. Aujourd'hui, Bouctouche est une des paroisses les plus florissantes et les plus progressives de tout ce canton.

Cette transformation est due à un seul homme, venu là sans autres ressources que son intelligence et son dévouement. Dans ce court espace de temps, il a tout changé, tout créé.

La paroisse de Bouctouche était loin des grandes voies de communication ; aujourd'hui, grâce à l'influence de l'abbé Michaud, une ligne de chemin de fer la rattache au réseau de l'*Intercolonial*. Une superbe maison d'éducation, bâtie par ses soins, se remplit d'élèves qui viennent y recevoir une instruction aussi solide que pratique. L'église, détruite par un accident, se rebâtit sur de plus belles pro-

portions Un vaste terrain, conquis en partie sur la mer, sert de ferme-modèle, où les habitants viennent apprendre à cultiver avec intelligence et profit.

Tout cela s'est fait sans ostentation, sans la moindre réclame. Le bien ne fait pas de bruit ; le bruit ne fait pas de bien.

On rencontre sur ce littoral des familles dont les ancêtres, jetés dans les colonies méridionales, ont eu l'incroyable courage de traverser tout le continent pour revoir leur pays.

Un détachement d'une trentaine d'Acadiens, partis de la Caroline du Sud, mais relégués, peu après leur débarquement, dans l'intérieur du pays où ils étaient en butte à la malveillance, résolurent de s'échapper et, selon leur propre expression, "d'aller frapper sur la rivière du Canada."

Au nombre de ces hardis fugitifs, étaient Joseph Bastarache et sa famille, de Port-Royal, dont les descendants peuplent aujourd'hui la paroisse de Bouctouche et conservent soigneusement le souvenir des pérégrinations de leur ancêtre. J'en ai entendu le récit de la bouche même de Louis Bastarache, arrière-petit-fils de l'exilé, beau grand vieillard encore vert, aussi bon charpentier qu'excellent chrétien, esprit fin et original, dont je regrette de ne pouvoir traduire le langage pittoresque.

—Tenez, me dit-il, en plantant le large taillant de sa hache à équarrir dans un madrier, asseyez-vous sur cette lambourde, je vais vous conter cela. Quand même je me reposerais *un petit* : je donne une corvée pour rebâtir notre église qui a été brûlée l'année passée par le tonnerre.

J'ai entendu, toute ma jeunesse, raconter cette histoire par mon grand-père, et je me la rappelle comme d'hier. Quand j'entends aujourd'hui les miens se plaindre de la dureté des temps, je leur dis : Taisez-vous, mes enfans, vous ne savez pas ce que c'est que la mi sère ; ce que vous appelez misère aujourd'hui, c'eût été le paradis pour les vieux du temps passé.

Ils s'étaient donné rendez-vous cette fois-là, à la tombée de la nuit, dans un champ de blé-d'inde, en dehors du village. Chacun avait apporté tout ce qu'il avait pu trouver de provisions. On ne marchait que la nuit, de crainte d'être découvert. Le jour, on se cachait dans les taillis ou dans les grandes herbes, jusqu'à ce qu'on eût gagné le bois. Là, on tint conseil et on jugea qu'il valait mieux se diviser en deux bandes pour trouver plus facilement de quoi vivre. L'une inclina plus au sud. Quelle fut sa destinée ? se décida-t-elle chemin faisant à gagner la Louisiane, ou périt-elle de faim,

ou bien tomba-t-elle entre les mains de quelque tribu sauvage qui la tint en captivité ou la fit mourir dans les supplices ? On n'en a jamais entendu parler *dempuis*.

L'autre escouade composée de seize personnes faillirent plusieurs fois avoir le même sort. Après avoir traversé de grandes montagnes, toujours en se dirigeant vers le nord, ils arrivèrent à une rivière qui coulait du côté du soleil couchant. Pendant qu'ils construisaient un radeau pour la descendre, un des voyageurs qui s'était éloigné du camp, fut aperçu au haut d'un rocher d'où il les *huchait* en leur faisant signe de venir. Il avait découvert un vieux canot fait d'un tronc d'arbre abandonné sur le rivage : ce fut une bonne aubaine pour eux. Ils l'étanchèrent en le calfeutrant avec des morceaux de leurs linges et s'en servirent pour porter une ^{Par}tie de leurs gens et diriger le radeau.

Grâce à leur habitude de chasse et de vie dans les bois, et à la précaution qu'ils avaient eue de se munir de quelques fusils, ils n'eurent pas trop à souffrir de la famine, mais d'aucuns pâtirent terriblement des fièvres de ces pays ; à peine s'ils pouvaient se traîner. Pendant une nuit, une des femmes, plus faible que les autres, mourut d'épuisement. Son mari, qui faisait pitié à voir, ne vou-

lait plus quitter la tombe où on l'avait enterrée sur le bord de la grève. Il fallut l'en arracher de force.

Enfin, après bien des jours, ils arrivèrent à l'embouchure de la rivière. Leur désappointement fut grand, quand ils reconnurent que le fleuve où elle se jetait courait vers le sud. Ils étaient donc bien loin de la rivière du Canada : c'était le Mississipi. Comme ils y entraient, ils aperçurent, au détour d'une pointe, un village sauvage et plusieurs canots qui faisaient force de rames pour les cerner. En un clin d'œil, ils les eurent entourés, faits prisonniers, traînés à terre, au milieu de cris et de menaces qui faisaient voir quel sort les attendait : on les avait pris pour des Anglais.

Un des Acadiens fit remarquer à ses compagnons qu'il y avait un blanc parmi ces Sauvages, et, en même temps, il le désignait du doigt. Celui-ci, entendant parler français, leur adressa la parole et apprit bien tôt leur histoire. C'était un Canadien, coureur de bois, marié à la fille du chef de cette tribu. Touché de leur infortune, il les prit sous sa protection et les conduisit à sa cabane.

—N'ayez garde de sortir d'ici, leur dit-il, en les quittant, car votre vie est en danger. Je vais aller trouver le chef et essayer d'obtenir votre liberté.

Peut-être serai-je longtemps, car il n'agira pas sans le conseil des anciens, et c'est un consentement bien difficile à gagner.

La nuit était venue quand il fut de retour.

—Mes amis, leur dit-il, réjouissez-vous, j'ai obtenu votre grâce, mais non sans difficulté ; il m'a fallu lutter toute la journée. Vous êtes libres d'aller où vous voudrez.

—Nous sommes incapables de continuer notre route, lui répondirent les Acadiens, après lui avoir témoigné leur reconnaissance. Nous n'avons absolument rien à manger.

—Votre misère est finie, repartit le brave Canadien, soyez sans inquiétude. Dans huit jours, mes canots arriveront du Canada pour emporter mes fourrures. Vous partirez avec eux, sans qu'il vous en coûte rien.

Quelques-uns de ces Acadiens se fixèrent au Canada, les autres, comme Joseph Bastarache, se laissèrent entraîner par l'amour du pays et redescendirent dans les parages du golfe, où l'on retrouve aujourd'hui leurs descendants.

VIII

Les établissements acadiens ont ici une importance que ceux déjà parcourus ne peuvent que faire pressentir. Ils s'étendent le long du golfe Saint-Laurent sur une ligne immense et ininterrompue, qui va depuis la Baie Verte jusqu'au fond de la Baie des Chaleurs, c'est-à-dire sur un espace de plus de deux cents milles de longueur. Ils forment à eux seuls plus de la moitié de la population totale des Acadiens.

Par une singulière coïncidence, cette population est disposée à peu près comme une armée prête à livrer bataille. Le corps principal de cette armée fait face à la mer et s'appuie à droite sur l'isthme de la Nouvelle-Ecosse, à gauche, sur la Baie des Chaleurs, où il touche les populations françaises du Canada. En avant sont placés trois forts détachements : le premier de dix mille âmes sur l'île du Prince-Edouard ; le second non moins important de chaque côté du détroit de Canseau ; et le troisième de vingt mille à l'extrémité de la Nouvelle-Ecosse. L'arrière-garde se compose du groupe compact de Madawaska.

Cette armée, toute pacifique, n'a qu'un cœur et qu'une âme ; elle a le même cri de ralliement

qu'avaient ses pères : *Dieu et Patrie* ; et elle est prête à mourir comme eux pour la même cause.

Si on voulait pousser plus loin la comparaison, on pourrait dire que cette armée ne manque ni d'officiers habiles, ni de chefs pour la commander. Il y en a plusieurs dont les noms sont déjà connus ; d'autres n'attendent que le temps pour faire leur marque à côté d'eux.

Cette armée a sur chacune de ses ailes, un corps d'élite qui sert en même temps de sentinelle avancée : l'un à Shédiac, l'autre à Bathurst ; je veux dire les petites phalanges qui dirigent *Le Courier des Provinces Maritimes* et *Le Moniteur Acadien*, lesquelles luttent au premier rang pour la cause commune.

Le succès de cette cause ne fait guère de doute aujourd'hui ; et quiconque étudiera l'histoire des Acadiens présentée sous son vrai jour, ne saura s'empêcher d'y applaudir.

Il n'est pas de lecteur impartial qui, après avoir lu ces pages, ne se dise à lui-même en fermant le livre : ce peuple est aussi étonnant par ses vertus que par ses malheurs.

APPENDICE.

Proclamation de la Reine Anne en 1713.

(Voir page 60).

ANNE, REINE,

A notre fidèle et bien-aimé François Nicholson, écuyer, Gouverneur de notre Province de la Nouvelle-Ecosse ou Acadie, commandant en chef de nos troupes dans la dite Province.

Fidèle et bien-aimé, nous vous saluons et faisons savoir que notre bon frère et Roy Très Ch rétien, ayant fait sortir des prisons, à notre considération, plusieurs de ses sujets détenus aux galères par rapport à la religion protestante dont ils font profession, nous voulons montrer par quelque marque de notre faveur envers *ses sujets*, combien nous sommes sensibles à cela, c'est ce qui nous a fait juger à propos de vous faire savoir notre volonté et notre bon plaisir, c'est à savoir que vous permettrez et allouerez à ceux de ses sujets qui ont des terres et des emplacements en notre gouvernement d'Acadie, qui ont été ou qui sont attachés à nous en vertu du dernier traité de paix et sont dans la volonté de devenir nos sujets, de retenir et posséder les susdites terres et emplacements sans aucuns payemens, loyers ou troubles quelconques, aussi pleinement ou abondamment et librement que nos autres sujets font ou peuvent posséder leurs terres et biens ou de les vendre s'ils aiment mieux se retirer ailleurs. Ce

faisant, vous exécuterez nos volontés et ainsi nous finissons.
Donné en notre cour de Kensington, ce 28 juin 1713, l'an 12eme
de notre règne.

Par le commandement de Sa Majesté.

(Signé),

DARTMOUTH. 1

*Adresse des Acadiens au gouverneur Cornwallis et réponse
de ce gouverneur.*

(V. page 63).

A Son Excellence le Sieur Edouard Cornwallis, Capitaine général
et Gouverneur en chef de la Nouvelle-Ecosse ou Akadie.

Représentent très humblement les habitans de l'Acadie, après
avoir mûrement examiné les demandes qui ont été faites par
Votre Excellence et après avoir délibéré tous par assemblée,
nous prenons la liberté d'exposer à Votre Excellence qu'il nous
est impossible de prêter le nouveau serment que vous exigez de
nous, à cause des suites fâcheuses qu'il pourroit nous attirer de
la part des Sauvages, et comme étant contraire au premier ser-
ment que nous avons prêté à Sa Majesté le Roy George second,
et annulant les prérogatives qui nous avaient été accordées de
sa part en vertu du dit serment, et comme Votre Excellence
pourrait en ignorer le contenu, nous avons l'honneur de vous en
présenter une copie.

1. Archives des affaires étrangères, Paris.

COPIE DU SERMENT DE FIDÉLITÉ.

Je promets et je jure sincèrement que je serai fidèle et obéiray véritablement à Sa Majesté le Roy George second Dieu me soit en aide.

Je, Robert Wroth, enseigne adjudant de Sa Majesté le Roy George second, promets et accorde au nom du Roy mon maître et de l'honorable Lawrence Armstrong, Ecuier, son Lieutenant-Gouverneur et commandant en chef de cette province, aux habitans de Chignitou et villages dépendants qui auront signé le serment de fidélité au Roy George second, les articles cy^{des} - sous qu'ils m'ont demandés.

SCAVOIR.

1° Qu'ils seront exempts de prendre les armes contre qui que ce soit, tandis qu'ils seront sous la domination du Roy d'Angleterre.

2° Qu'ils seront libres de se retirer ou bon leur semblera et qu'ils seront déchargés du seing qu'ils auront fait aussytôt qu'ils seront hors la domination du Roy de la Grande-Bretagne.

3° Qu'ils auront la pleine et entière liberté de leur religion, et d'avoir des prêtres catholiques, apostoliques et romains.

Fait et donné à Messagouche Chinitou, en la première année du règne de Sa Majesté le Roy George second, ce vingtième octobre 1727.

(Signé),

ROBERT WROTH.

Nous avons l'honneur de prier Votre Excellence de faire attention que c'est au Roy George second que nous avons prêté le d. serment, et que c'est de sa part et en son nom qu'on nous a accordé les dites prérogatives, nous pensons que Sa Majesté est trop juste et trop équitable pour exiger de nous un nouveau serment et nous priver des grâces qu'il nous avait accordées, vû que nous luy avons été toujours fidèles et que nous n'avons jamais tombé en faute. Que si Votre Excellence, nonobstant nos très humbles représentations, voulait nous forcer de prêter le serment qu'elle exige de nous, nous avons tous et d'une voix commune résolu de ne jamais prêter ce nouveau serment et d'exposer à Votre Excellence que nous sommes tous prêts à sortir du pais et quitter notre patrie plutôt que nous y soumettre, et dans le cas que Votre Excellence veuille absolument nous chasser et nous obliger à nous retirer ailleurs, nous le supplions très humblement de nous accorder l'espace d'un an pour sortir et emporter nos effets mobiliers, conformément au traité d'Utrecht fait entre les deux couronnes, dont nous prenons la liberté de vous donner copie.

CHAPITRE 14ÈME.

Et comme cette dernière paix renvoie tout à la paix d'Utrecht et que les choses doivent rester dans le même état qu'elles étoient avant la guerre, nous pensons que nous sommes en droit de jouir des privilèges qu'elle nous accorde, et qu'en conséquence Votre Excellence nous accordera l'espace d'un an pour nous retirer et transporter nos effets où bon nous plaira, que si Votre Excellence se laisse fléchir à nos très humbles prières et écoute favorablement nos justes démarches et nous accorde les mêmes prérogatives que Sa Majesté George second nous a déjà accordées, nous sommes tous prêts à renouveler le même serment et nous

vous promettons une fidélité inviolable Nous avons l'honneur d'être avec un profond respect et une soumission parfaite,

De Votre Excellence

Vos très humbles

et très obéissants serviteurs,

Les habitans de l'Akadie.

Je certifie la copie de la présente requête conforme à celle qui m'a été envoyée de Lacadie, à Louisbourg, le 12 octobre 1749.

DESHERBIERS. 1

Réponse de Son Ex. le Gouverneur aux députés.

Le 5e de 7bre 1749.

Messieurs,

Nous avons raisons d'être bien étonné de votre conduite, voicy la troisième fois que vous êtes venus icy de vos départemens, et vous ne faites que répéter les mêmes choses sans le moindre changement. Au jourd'huy vous nous présentés une lettre signée de mille personnes où vous déclarer ouvertement que vous ne voulez être sujets de Sa Majesté britannique qu'à telles et telles conditions.

A ce qui paroît, vous vous croyez indépendant de tout gouvernement et vous voulez traiter avec le Roy sur ce pied là, mais

1. Commandant à Louisbourg.

vous devez scavoir que depuis la fin de l'an stipulé dans le traité d'Utrecht pour l'évacuation du païs, ceux qui ont choisi de rester dans la province devinrent d'abord sujets du Roy de la Grande Bretagne, le traité les déclare tels. Le Roy de France déclare dans ce traité que tous les français qui resteraient dans ces provinces seroient sujets de Sa Majesté britannique. Aussi, serait il contraire au sens commun de supposer que demeurant dans la province et y possédant des terres et des maisons, vous ne seriez pas sujets au souverain de cette province.

Aussy, messieurs, vous vous trompés si vous croyez d'être en liberté de choisir si vous voulez être sujets du Roy ou non. Depuis l'année 1714, cela n'a plus dépendu de vous, dès ce moment vous devintes sujets aux lois de la Grande Bretagne et précisément sur le pied que les autres sujets catholiques de Sa Majesté. Etant donc indubitablement sujets de Sa Majesté britannique, vous devriez avoir prêté le serment de fidélité à votre Roy le moment qu'on l'a exigé.

Voilà, messieurs, où vous avez toujours manqué à votre devoir, vous avouer que vous avez toujours refusé de prêter ce serment sans une réserve sous entendu, vous me dites que M. le Général Philippe vous a accordé la réserve que vous demandiez, et je vous dis, messieurs, que le général qui vous accorda de tels réserves n'a point fait son devoir, je vous dis plus que ce serment n'a jamais rien diminué de vos obligations d'agir toujours et en toutes circonstances comme un sujet doit agir selon les lois de Dieu et de votre Roy

Messieurs, vous vous laissez mener par des gens dont l'intérêt est de vous égarer, on vous a fait imaginer qu'il n'y a que votre serment qui vous lie aux Anglois, on vous trompe ; ce n'est pas le serment qu'un Roy fait prêter à ses sujets qui les rend sujets, le serment suppose qu'on l'est déjà. Le serment est un gage ou lien des plus sacrés de la fidélité de ceux qui le prêtent. Ce n'est que par pitié de votre situation et de votre inexpérience dans les affaires du gouvernement qu'on descend à raisonner avec vous, autrement, messieurs, il ne s'agit point de raisonner, il s'agit de commander et d'être obéi.

Sa Majesté elle-même dans sa déclaration imprimée, vous assure vos possessions et votre religion. Songez un peu ce que vous avez fait de votre part, vous me parlez beaucoup de vos services rendus au gouvernement depuis mon arrivée dans la province, quelles preuves m'avez-vous donner de votre zèle et de votre attachement à votre Roy. Je serais charmé de pouvoir dire à Sa Majesté que vous vous comportés en bons sujets et que vous aviez fait tout ce qui dépend de vous pour assister cette colonie. Au lieu de vos consultations fréquentes ensemble, au lieu de messages au gouvernement françois, au lieu de vos lettres signées de mille personnes, si vous m'aviez envoyer une centaine d'hommes pour travailler au service de Sa Majesté, vous auriez mieux fait et vous auriez trouvé votre compte.

Voilà, messieurs, plus de 34 ans passés depuis que vous êtes sujets de la Grande Bretagne et que vous avez jouis en entier de vos possessions et de votre religion, faites nous voir à présent que vous êtes reconnaissant et prêts à servir votre Roy quand vos services sont demandés.

A votre retour vous trouverez des troupes de Sa Majesté aux mines, je les ai envoyé pour votre protection, quand j'aurai de leur nouvelle que j'entende que vous les avez aidé et assisté autant que vous pouviez, je les ai ordonné de payer les rs provisions et ceux qui travaillent pour eux en argent comptant ou de vous donner des certificats qui d'abord où je paierai sur le champ.

Faites en sorte que je voye icy en dix jours cinquante de vos habitants que j'employerai à assister les pauvres, à bâtir leurs maisons pour les mettre à l'abri du mauvais temps, ils seront payés en argent comptant et nourris des provisions du Roy.

Je certifie la présente reponse conforme aux copies qu'on m'a envoyées de Lacadie à Louisbourg, le 12 octobre 1749.

DESHERBIERS. 1

Certificat des Missionnaires.

Nous, Charles de la Gaudalis, Prêtre, Curé, missionnaire de la Paroisse des Mines, et Noël Alexandre Noiville, Prêtre, bachelier de la sacrée faculté de Théologie de Sorbonne, Missionnaire apostolique et curé de l'Assomption et de la Sainte-Famille de Piguit, certifions à qui il appartiendra, que Son Excellence le Seigneur Richard Philippe, écuyer, capitaine en chef et Gouverneur-Général de la Province de Sa Majesté la Nouvelle-Ecosse ou l'Acadie, a promis aux habitants des Mines et autres rivières qui en dépendent, qu'il les exempte du fait des armes et de la guerre contre les Français et les Sauvages, et que les dits habitants se sont engagés uniquement et ont promis de ne jamais prendre les armes dans le fait de la guerre contre le Royaume d'Angleterre et son Gouvernement. Le présent certificat fait et donné et signé par nous cy-nommés, le 25 avril 1730, pour être mis entre les mains des habitants et leur valoir et servir par tout où besoin sera ou que de raison en est.

(Signé),

DE LA GAUDALIS,

Curé.

NOEL NOIVILLE,

Prêtre et Missionnaire.

DEBOURG,

BELLEHUMEUR,

Collationé le 25 avril. 1

*Lettre au duc de Nivernais sur la dispersion des Acadiens,
2 décembre 1762.*

.....
 " Cédés aux Anglais par la paix d'Utrecht, les Acadiens avaient conservé, avec leurs églises et leurs prêtres, le libre exercice de leur religion. Toujours séparés de ces nouveaux maîtres par le culte et le langage et plus encore par un attachement inviolable

à leur première Patrie, ils vivaient comme les anciens patriarches, au milieu de leurs troupeaux, dans l'innocence et l'égalité des premiers siècles. Ils fabriquaient eux-mêmes les étoffes grossières qui servaient à leurs vêtements, telles que de la toile et des draps bruns rayés de rouge. Leur commerce était proportionné à leurs besoins, et leurs besoins étaient aussi simples que leurs mœurs étaient frugales. Tous ceux qui les ont connus parlent encore avec attendrissement de leurs vertus et de leur bonheur. Au milieu des Anglais, leurs vœux furent toujours pour la France : Louis XIV, disaient-ils, put bien céder les champs où nous demeurons, mais l'amour de la Patrie se change-t-il par les traités ? Cet amour causa leur ruine et leurs vœux les perdirent. ¹

.....
 Les Acadiens possédaient 80,000 bêtes à cornes, 10,000 chevaux et plus de 160,000 moutons:

La déportation des Acadiens avait été imaginée dès 1746. Guillaume Shirley, qui était alors Gouverneur de la province de Massachussets dans la Nouvelle-Angleterre, publia en 1747, pour rassurer les Acadiens qui se disposaient à passer en Canada, une déclaration dont voici le préambule: " D'autant que nous avons
 " appris qu'il s'était répandu un bruit parmi les sujets du Roy,
 " les habitants français de la province de la Nouvelle-Ecosse,
 " qu'il se formait un dessein de leur faire quitter leur demeure
 " dans cette province, par une déclaration du 16 septembre
 " 1746, je leur signifiai que ce bruit n'était point fondé et qu'au
 " contraire, j'étais convaincu du bon plaisir de S. M. de pro-
 " téger tous ceux qui continueront dans la fidélité et le devoir
 " qu'ils lui doivent, etc."

Dans cette déclaration, Shirley annonce aux Acadiens que le Roy d'Angleterre ayant résolu de faire des travaux dans la pro-

1. Va-t-on traiter de fantaisie cette peinture des mœurs acadiennes, faite sept ans seulement après la dispersion, et si bien conforme à ce qui en a été dit depuis ? Que d'efforts n'a-t-on pas faits pour contester la vérité de ces témoignages ? Ne pouvant cacher le crime, on a tâché de flétrir les victimes.

vince, pour les mettre à l'abri des incursions, il est enjoint aux dits Acadiens de fournir tous les secours qu'on doit attendre d'eux. En conséquence de cette déclaration, les Acadiens travaillèrent aux fortifications d'Halifax et aux chemins militaires de la province, depuis 1749 jusqu'en 1751; et à peine les travaux furent-ils achevés qu'on leur proposa de prêter le serment d'allégeance, ainsi que celui de prendre les armes contre les Français ou autres lorsqu'il en serait requis. Ils refusèrent l'un et l'autre. En 1752, on démolit plusieurs de leurs chapelles pour en faire des forts palissadés et on les obligea de travailler à ces forts. Plusieurs familles ayant alors abandonné leurs habitations pour se retirer à l'île Royale, les Anglais qui avaient des postes sur tous les passages, prirent ces familles et les maltraitèrent, de manière que la haine et la défiance ne firent qu'augmenter dans toute la colonie. En 1755, des détachements parcoururent toutes les habitations et s'emparèrent des armes que chaque habitant avait pour sa propre défense contre les Sauvages et pour celle de ses troupeaux contre les loups et autres bêtes carnassières. Les Acadiens députèrent au Gouverneur pour obtenir d'avoir deux fusils par paroisse. Le Gouverneur, pour réponse, mit les députés en prison, et après bien des menaces, les engagea à faire assembler tous les habitants de la colonie depuis l'âge de 10 ans jusqu'à celui de 70, pour renouveler un serment dont on conviendrait.

.....

A la fin, on embarqua toute la colonie pêle-mêle et sans égard pour la réunion des familles.

.....

On vit, au commencement de cette guerre, une nation policée, une nation qui refuse l'humanité à toutes les autres, pour s'arroger à elle seule cette vertu; on vit cette nation-là renouveler les anciennes barbaries des Gépides et des Hérules."¹

.....

1. Archives des affaires étrangères, Paris.

Le Révd Andrew Brown, dont le témoignage a déjà été cité dans cet ouvrage, a flétri la déportation des Acadiens en termes non moins énergiques que ceux qu'on vient de lire. Selon lui, elle a égalé en atrocité le massacre de la Saint-Barthélemy. Le jugement de ce ministre presbytérien est d'autant plus digne de remarque, que le Dr Brown était un homme d'une valeur réelle, au dire des écrivains anglais, et qu'il a vécu huit ans (1787-1795) dans la Nouvelle-Ecosse où il a été en relation directe avec plusieurs des auteurs et des victimes de la déportation, qu'il a interrogés spécialement pour écrire son *Histoire de la Nouvelle-Ecosse*, restée manuscrite.

Un publiciste américain, non moins sévère que le Dr Brown, a comparé l'acte de 1755 au massacre de Glencoe, en Ecosse. Son article a été publié sous le titre de *The American Glencoe*.

Voir *Chambers' Journal* (XXII. 342, or *Living Age*, XLIV. 51) indiqué par M. Justin Winsor, dans *Narrative and Critical History of America*, vol. V., p. 459.

	Jean Baptiste Daigle.....	Des Terriot de C.....	3	4	6	14	22	98	34	2
	Pierre Terriot.....	do.....	2	7	4	4	6	40	15	3
	Jean Terriot.....	do.....	2	1	6	6	9	15	13	2
15	Charles à Claude Terriot.....	do.....	2	3	4	6	5	25	20	2
	Cyprien Terriot.....	do.....	4	4	4	6	6	37	22	2
	Michel Richard.....	do.....								
	Basile Richard.....	do.....								
	Pierre LeBlanc.....	do.....								
20	Charles Daigle.....	do.....								
	Honoré Landry.....	Des Landry.....								
	Pierre Landry.....	do.....								
	Antoine Landry.....	do.....								
	Charles Daigle.....	do.....	1							
25	Joseph Granger.....	Des Grangers.....	2		3	3	3	30	20	2
	René Granger.....	do.....	6	5	4	3	3	12	12	1
	Charles Granger.....	do.....	1	5	6	12	16	74	20	2
	François Granger.....	do.....	3	4	4	2	2	21	7	1
	Jean Granger.....	do.....	4	4	6	6	10	49	23	2
30	Honoré Daigle.....	do.....	4	1	4	4	10	40	18	2
	Joseph Granger.....	do.....								
	Maxime Granger.....	do.....								
	Joseph Granger.....	do.....								
	François Granger.....	do.....								
35	Charles Granger.....	do.....	2		2	3	3			1
	Amand Granger.....	do.....	3	4	5	7	13	55	18	3
	Pierre LeBlanc.....	De Jean Terriot.....	3	2	4	6	6	25	25	1
	Pierre Jean Leblanc.....	do.....	2	1	4	6	6	30	12	1
	Jean à Pitre.....	do.....	2							

The names of the French Inhabitants, belonging to Grand Pré, St. S. & Co. Parish, N. B.

MEN'S NAMES.	Village's Names.	Sons.	Daughters.	Bullocks.	Cows.	Young Cattle.	Sheep.	Hogs.	Horses.
40 Charles Terriot.....	De Jean Terriot.....	2	8	4	11	10	30	25	3
Jean à Pierre Aucoin.....	do	2	..	4	6	6	12	8	2
Honoré LeBlanc.....	do	..	1	4	7	13	35	10	1
Jean Baptiste LeBlanc.....	do	6	1	4	7	9	30	11	2
Germain Terriot.....	do	2	4	4	6	10	25	15	2
45 Honoré Michel Boudreau.....	do	..	1	4	5	2	19	70	1
Jacques Melançon.....	do	1	2	2	2	6	11	8	1
Joseph Trahan.....	do	1	2	2	2	3	9	8	1
Jean Granger.....	do	..	2	5	7	8	40	12	1
Félix Leurton.....	do
50 Pierre Terriot.....	do
Michel LeBlanc.....	do
Pierre LeBlanc.....	do
Joseph Comeau.....	Des Comeau.....	4	3	5	6	7	30	12	3
Eustache Comeau.....	do	2	4	4	4	4	18	11	2
55 Jean Baptiste Comeau.....	do	4	2	4	5	3	20	12	1
Etienne Comeau.....	do	4	6	5	1	6	40	12	2
Antoine Pitres.....	do	3	4	5	4	4	20	15	1
Alexis Comeau.....	do	4	2	4	5	5	30	12	3

110	Michel Trahan	do	3	1	4	3	2	7	20	1
	Charles Trahan	do	6	3	5	6	9	25	25	2
	Charles Trahan	do								
	Jean Trahan	do			4		3	6	3	1
	René Trahan	do								
	Pierre Trahan	do			5	6	10	45	13	2
	Paul à Pierre	do	2	2	6	8	12	45	16	2
	Jacques Beland	do	3	3	4	9	13	45	17	2
115	Paul Labarre	do	2	3	4	3	5	15	15	
	Joseph Trahan	do		1	4	3	5	15	22	1
	Pierre Saulnier	Saulnier	5	4	4	4	5	25	22	
	René Saulnier	do	1		2	2	4	25	8	1
	Charles LeBlanc	do	3	3	4	14	31	50	22	1
120	Joseph Hébert	do	2	2	2	1	2	13	6	
	Jean Labarre	do	3	1	2	1		17	9	1
	Joseph Vigneut	do	3	2	4	4	3	20	9	2
	Hydroé Labarre	do	1	1		2	1	10	2	1
	Pajj Brujo	Bruno	3	2	4	7	8	20	15	2
125	Antoine Luzoy	do		1	4	4	4	20	8	1
	Joseph Bruno	do	3	1	4	2	4	20	18	
	Pierre Bruno	do	1	5	4	2	7	18	10	2
	Amand Bruno	do	2	3	3	5	9	30	15	1
	Gemmaïn Richard	do	1	3	6	8	11	86	20	2
30	Simon Pitte	do	5	5	4	4	4	34	8	1
	Pierre Hébert	do	4	4	2	2	4	30	16	1
	Joseph Hébert	do			2	2	2	18	9	1
	Manuel Hébert	do	3		5	3	5	26	13	
	Olivier Daigle, fils	do			4	2	6	8	4	2

The names of the French Inhabitants, belonging to Grand Pre, &c., &c. — *Continued.*

MEN'S NAMES.	Village's Names.	Sons.	Daughters.	Bullocks.	Cows.	Young Cattle.	Sheep.	Hogs.	Horses.
135 Joseph Bruno.....	Bruno.....	1	1	4	2	5	23	15	1
Olivier Daigle.....	do	2	1	6	9	15	55	20	3
Jean Dupuis.....	Dupuis.....	3	6	6	6	44	25	4
Germain Dupuis.....	do	6	3	4	5	7	20	10	1
Fabien Dupuis.....	do	4	5	4	8	8	59	18	2
140 Pierre Hébert.....	do	3	2	4	3	3	10	7	1
do	do	2	4	6	4	34	12	1
do	do	1	4	4	6	4	20	12	1
do	do	2	4	4	10	13	55	13	3
145 Germain Dupuis.....	do	4	6	5	35	9	2
Jean Baptiste Dupuis.....	do	2	4	4	3	28	12	1
do	do	4	3	6	18	12	1
Amand Dupuis.....	do	4	6	6	48	16	3
Antoine Dupuis.....	do	3	1	4	3	4	19	14	1
Eraçois Dupuis.....	do	1	1	4	2	4
150 Jean Dupuis.....	do	2	2	4	13
Alexandre Dupuis.....	do	2	2	3
Michel Dupuis.....	do	6	4	2	25	1
Jean Hébert.....	Hébert.....	1	2	2	8	18	57	26	2
do	do	1	1	4	12	14	50	25	3

The names of the French Inhabitants, belonging to Grand Pré. *See also Transcriptions*

MEN'S NAMES.	Village's Names.	Sons.	Daughters.	Bulls.	Cows.	Young Cattle.	Sheep.	Logs.	Horses.
Charles Landry.....	Aucouin.....
Pierre Landry.....	do.....
185 Josué Landry.....	do.....
Charles Landry.....	do.....
Germain Landry.....	do.....
do.....	do.....
Joseph LeBlanc.....	do.....
Jacques Bellemare.....	Des Claude.....	1	4	6	6	13	26	10
190 Baptiste Landry.....	do.....	1	6	8	8	30	15	4
Joseph Brassard.....	do.....	4	2	2	6	6	5
Jacques Babin.....	do.....	5	2	2	2	2	6
Pierre Noël.....	do.....	3	1
Jean Pierre Melançon.....	do.....
195 Joseph Gautreau.....	do.....	3	2	4
Charles Gautreau.....	do.....	2
Pierre Hébert.....	do.....	2	1
Charles LeBlanc.....	do.....	3	2	4	4	6	30	15	1
Jean Boudreau.....	do.....	2	2	4	4	2	20	10
do.....	do.....	4	3	6	6	7	25	15	1
200 Augustin Hébert.....	do.....	4	3	4	4	26	10
do.....	do.....	5	3	4	4	26	10
Joseph Boudreau.....	do.....	2	4	2	4	12	15	1

The names of the French Inhabitants, belonging to Grand Pre, &c., &c.—Continued.

MEN'S NAMES.	Village's Names.	Sons.	Daughters.	Bullocks.	Cows.	Young Cattle.	Sheep.	Hogs.	Horses.
230 Jean Baptiste LeBlanc.....	D ^{es} Hébert Co. Ero.....	4	1	4	5	3	20	20	...
Antoine Hébert.....	do.....
Jacques LeBlanc.....	do.....	2	2	2	3	3	1
Simon LeBlanc.....	do.....	2	2	1	3	3	1
Olivier Bellefontaine.....	do.....
235 Michel Sautinier.....	Du Claude Landry.....	1	2	2	2	2	13	5	1
Michel Landry.....	do.....	4	3	3	4	5	40	12	2
Pierre LeBlanc.....	do.....	1	1	3	5	7	20	11	1
Martin Landry.....	do.....	...	2	6	4	4	15	9	...
Olivier LeBlanc.....	do.....	1	2	4	4	5	12	8	1
240 Jean Baptiste David.....	do.....	3	2	3	3	2	12	17	...
Martin Aucoin.....	do.....
Simon Babin.....	do.....	4	2	4	5	2	12	8	1
Pierre Babin.....	do.....	1	2	4	5	2	26	18	1
Jean Landry.....	do.....	1	2	4	5	3	25	15	1
Charles LeBlanc.....	do.....	1	4	6	5	7	20	15	1
Joseph LeBlanc.....	do.....	3	2	4	6	6	35	12	1
Etienne Landry.....	do.....	...	1	4	4	5	20	10	1
Joséph Meunier.....	do.....	1	1	4	6	6	20	8	1
Charles LeBlanc.....	do.....	4	3	6	7	3	28	18	2

The names of the French Inhabitants, belonging to Grand Pre, &c., &c.—Continued.

MEN'S NAMES.	Village's Names.	Sons.	Daughters.	Bullocks.	Cows.	Young Cattle.	Sheep.	Hogs.	Horses.
Benoit LeBlanc	Pierre LeBlanc	3	7	7	8	27	17	2
Pierre Célestin	do	3	2	2	19	2
Joseph Blanchard	do
Pierre Terriot	do
Joseph Célestin	do
Paul Célestin	do
Honoré Célestin	do
Bruno Terriot	do
Amund Blanchard	do
Charles Célestin	do
Joseph Richard	Grand LeBlanc	2	1	4	3	9	30	28	3
Baptiste Babin	do	1	4	6	4	4	18	14	3
Pierre Babin	do	1	5	3	2	7	13	3
Jean LeBlanc	do
François LeBlanc	do	3	5	20	11	1
Baptiste LeBlanc	do	3	1	4	4	8	25	17	1
Joseph Babin	do	4	2	3	8	8	1
Daniel LeBlanc	do	1	1	4	4	4	18	14	1
Jean Leprince	do	2	3	7	7	15	1
Pierre Drolet	do	4	3	5	20	8

RÈGLEMENT

POUR LA PAROISSE DE SAINTE-ANNE DU CAP DESABLE

Au nom de la très sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit.

La charité, étant une des principales obligations des chrétiens, et le maintien des bonnes mœurs, un des principaux points, de la morale de l'Évangile, considérant que les procès, les querelles, les dissensions, etc . . . sont contraires à la charité, et que la corruption, les mauvais exemples et l'ignorance des principes de la religion sont ennemis des bonnes mœurs : pour remédier aux vices qui sont opposés à ces deux points essentiels de la religion de Jésus-Christ, et afin que chacun connaisse et fasse son devoir, on propose aux habitants de la paroisse du Cap de Sable, diocèse de Québec, dans l'ordre de la religion seulement, les articles suivants :

Article 1er. Nommer quatre anciens chefs de familles, hommes d'une probité, d'une piété et d'une vertu assurées, comme *Arbitres*, pour décider et accommoder à l'amiable et par charité, sans prétendre à aucune rétribution, conjointement avec le curé ou prêtre, résidant dans la paroisse, lorsqu'il sera présent, les différends des catholiques, et, en outre, veiller à la conservation des bonnes mœurs.

ij. Nommer de plus deux autres chefs de familles qui aient les mêmes qualités que les premiers, pour être comme leurs *Assesseurs*, et être joints à eux dans l'absence du prêtre ; et encore pour remplir la place de ceux des quatre que la maladie ou quelques affaires empêcheraient de se rendre.

iiij. Deux des anciens avec le prêtre suffiront pour être les arbitres d'un différend, et quatre, dans l'absence du prêtre.

iv. Les anciens, aussi bien que leurs *Assesseurs*, s'engageront devant Dieu sur l'Évangile, à n'avoir aucun égard pour la personne d'un particulier : mais à rendre à chacun la justice selon son droit, suivant les lumières de leurs consciences, les règles de l'Évangile, la raison, les lois et les coutumes justes et légitimes du pays et de la nation avec laquelle nous vivons, autant qu'il sera en notre pouvoir. Ils promettent aussi de remplir fidèlement les différentes obligations qui leur sont imposées par le présent règlement.

v. Le presbytère ou la sacristie sera le lieu où se tiendront ordinairement les séances de cette justice de charité. On pourra les tenir les dimanches et les fêtes à l'issue des vêpres, tous les premiers lundis des mois, ou en d'autres jours, selon que la nature des affaires le permettra ou l'exigera à la volonté du prêtre, des anciens et des parties.

vj. On aura du respect pour les anciens ainsi choisis pour *Arbitres*, aussi bien que pour les *Assesseurs*. On leur assignera une place distinguée dans l'église. On fera la même chose, si quelqu'un des catholiques, à cause de son mérite et de ses talents, était élevé par le gouvernement civil à quelque charge, comme celle de juge de paix, etc. . . . et tous, aux processions, marcheront immédiatement devant les chantres ou le clergé, et cela pour honorer dans leurs personnes l'autorité qui vient de Dieu.

vij. Pour le choix des *Arbitres* et de leurs *Assesseurs*, les premiers seront proposés par le prêtre à l'acceptation des fidèles ; et lorsqu'un des anciens défaudra par mort ou par infirmité qui le rende incapable, le plus ancien des *Assesseurs* en âge ou en place prendra sa place ; et tous ensemble avec le prêtre choisiront un nouvel *Assesseur*.

viii. Si malheureusement il s'élève quelque difficulté entre les particuliers catholiques de cette paroisse, ils viendront devant les *Arbitres* et le prêtre, si sa présence est possible, pour y exposer leur droit et leur défense ; ils seront écoutés charitablement,

et leur affaire sera accommodée par l'arbitrage du prêtre et des anciens désignés, auquel ils se soumettront.

.....

xx. Par rapport à la religion et à l'instruction, on établira, dans chaque canton, un ou deux catéchistes qui soient de bonnes mœurs, qui aient de la vertu et de la piété, qui seront d'abord nommés par les fidèles et présentés ensuite à l'approbation du prêtre et des anciens. Le catéchiste sera obligé de faire

le catéchisme dans son canton tous les dimanches et trois fois la semaine, toute l'année. Les pères et mères, maîtres et maîtresses, s'ils ont des ^{en} enfants ou des domestiques qui n'aient pas fait la première communion, seront tenus de les y envoyer, à moins qu'ils ne soient dans le cas de les instruire eux-mêmes et qu'ils ne le fassent exactement. Pour dédommagement et pour sa peine, le catéchiste recevra pour chaque ^{en} faut, en fruits de la terre, en argent ou autrement, telle rétribution que les anciens et le prêtre jugeront convenable. Mais les enfants des pauvres y seront admis sans rien payer. Cependant, s'il se trouvait un trop grand nombre de ces derniers, la paroisse aidera ; ce qui sera aussi laissé à la prudence du prêtre et des anciens à qui il faudra s'adresser dans le cas de pauvreté. Le catéchiste pourra aussi enseigner à lire et à écrire, s'il le peut, et pour lors sa rétribution sera augmentée en proportion. Les anciens veilleront exactement à ce que les catéchistes, les pères et mères, maîtres et maîtresses, fassent leur devoir : les premiers en instruisant les enfants, et les autres en les envoyant ; et ils en rendront fidèle témoignage au prêtre en temps convenable.

.....

“ Je, prêtre, soussigné, comme pasteur de cette paroisse, promets sincèrement devant Dieu, sur les saints Evangiles d'observer et de faire observer fidèlement, pour ce qui est de ma part, le présent règlement.

SIGOGNE, Ptre.

“ Nous, habitants catholiques de la paroisse de Sainte-Anne du Cap de Sable *anglicé* Argyle, assemblés aujourd'hui, vingt-qua-

tre octobre, mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf, voulant faire notre salut en vivant chrétiennement, acceptons librement et de bon cœur, ce présent règlement dans toute sa teneur, et promettons sincèrement devant Dieu, sur les saints Evangiles, de l'observer fidèlement et de nous y soumettre. En foi de quoi, nous le signons et l'approuvons en y mettant notre nom et nos marques :

François Gilis,
 Pierre Voïer,
 Charles LeBlanc,
 Michel Boudreaux,
 Benjamiu Mius,
 Joseph Doucet,
 Joseph Babin, père.
 Charles Amant Babin,
 Michel Doucet,
 Louis Mius,
 François Mius,
 Jean Bapt. LeBlanc,
 Abraham Corporon,
 Jean Baptiste Mius,
 Laurent Mius,
 Paul d'Entremont,
 Joseph Bourque,
 Pierre Suret, fils,
 Jacques Amirault, père,
 Honoré LeBlanc,
 Lazare Robichau,
 Amand Pottier,
 Isabelle Mius, faisant au nom
 de son mari malade, Amand
 LeBlanc.
 Ant. François Richard,
 Pierre Hénaud,
 Magloire Doucet,

Bénoni d'Entremont,
 Pierre Pothier,
 Ciriaque Amirault,
 Siméon Amirault,
 Paul Mius,
 Joseph Legris,
 Joseph Babin,
 Joseph Larkin,
 Pierre Masse,
 Joseph Mius,
 Louis Dulain,
 Pierre Suret, père,
 Joseph le Maître,
 Victor Frontain,
 Charles Suret,
 Jacques d'Entremont,
 Jean Baptiste Pottier,
 Charles Babin,
 John O'Bird,
 François Clermont,
 John Bourg,
 Jean Mius,

Jean Gotreau,
 Bernardin Robichau,
 Jean Michel Suret,
 Joseph Amirault,

Digitized by Google

Amable Boudreau,
Paul Suret,
Dominique Pothier,
Joseph Leblanc,
Frédéric Suret,
Silvain Pothier,
Ange Amirault.
Isidore Belliveaux.

Charles Doucet,
François Doucet,
Cyrille d'Entremont,
Augustin Dion,
Jacques Amirault, fils,
Joseph Boudreau,
Charles d'Entremont.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

	PAGES.
De Québec à Campbellton. — Les Micmacs de Ristigouche. — Souvenirs d'enfance. — Combat naval de 1760. — Le collège de Memramcook	7

CHAPITRE DEUXIÈME

Une promenade à Peticoudiac. — Souvenir de l'expulsion. — Noël Brassard. — Le fort Beauséjour. — Grand-Pré. . . .	27
---	----

CHAPITRE TROISIÈME

Les Acadiens après le traité d'Utrecht. — Lord Cornwallis. — Convoitise des Anglo-Américains. — Les Missionnaires des Acadiens. — Prise de Beauséjour. — Winslow à Grand-Pré. — Caractère des Acadiens. — Proclamation de Winslow. — Dépêche de Sir Thomas Robinson. . . .	59
--	----

CHAPITRE QUATRIÈME

La chasse aux Acadiens. — Les premiers embarquements. — Remords de Winslow. — La journée du huit octobre. — Incendie des villages. — De Grand-Pré à Annapolis. . . .	101
--	-----

CHAPITRE CINQUIÈME

- Continuation du Pèlerinage. — Les Acadiens en Géorgie. —
En Louisiane. — Un planteur acadien. 135

CHAPITRE SIXIÈME

- Les Acadiens dans la Caroline du Sud. — A la rivière Saint-
Jean. — Dans la Pensylvanie. — Préjugés contre eux. —
Sympathies des Huguenots français. 149

CHAPITRE SEPTIÈME

- Appel à l'Assemblée de la Pensylvanie. — Au roi d'Angle-
terre. — Lord Loudun. — Dernières indignités. — Com-
ment les exilés s'éteignent en Pensylvanie. 165

CHAPITRE HUITIÈME

- Persécutions dans les colonies du Nord. — Les Acadiens
prisonniers en Angleterre. — Mémoire de M. de la
Rochette 187

CHAPITRE NEUVIÈME

- Les Acadiens dans le Massachusetts. — Cruautés des Puri-
tains. — Dislocation des familles. — Les proscrits au
Maryland. — Etienne Hébert. — Les Acadiens au Canada.
— L'aumônier du général de Rochambeau 199

CHAPITRE DIXIÈME

- Férocité de Lawrence. — Le capitaine Prebble au Cap de
Sable. — Les Acadiens pourchassés par Lawrence. — Sa
mort. — Retour des exilés à Grand Pré. — Nouvelles
déportations. — Blâme de l'Angleterre. — Emigration
aux Antilles. 219

Digitized by Google

CHAPITRE ONZIÈME

Le gouverneur Franklin. — Son humanité. — L'abbé Bailly de Messein. — Sa mission en Acadie. — Les d'Entremont. — MM. Bourg et LeRoux. 251

CHAPITRE DOUZIÈME

Délaissement des Acadiens. — Secours providentiel. — Réorganisation. — Les exilés de la révolution française en Acadie. — MM. Desjardins et Ciquard. 287

CHAPITRE TREIZIÈME

L'abbé de Calonne. — Les Acadiens à l'île du Prince-Edouard. — Aux îles de la Madeleine. — Au Cap Breton. 317

CHAPITRE QUATORZIÈME

Jean-Baptiste Doucet. — L'abbé Sigogne au Cap de Sable et à Sainte-Marie. — Un désastre. 333

CHAPITRE QUINZIÈME

Haliburton. — Abolition du serment du *test*. — Les Acadiens de nos jours. 351

CHAPITRE SEIZIÈME

De Saint-Jean, N.-B., à Yarmouth. — Mgr Sweeney. — Charles de La Tour et d'Aulnay de Charnisay. 367

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Saint-Michel de Tousquet. — L'abbé Parker. — Une verte leçon. — Un dimanche à Tousquet. — Une vision de Grand-Pré. 379

BELLEVILLE
SAINTE-ANNE

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

Tousquet et ses traditions.—La Butte à la Croix.—L'abbé Maillard et les exilés de la Nouvelle-Angleterre.—La famille Pothier.—Le village de Belleville.—Sainte-Anne du Ruisseau.—Le dialecte acadien.—La baie d'Argyle.—Les d'Entremont de Pomcoup.—Mathieu Kénini.....	391
---	-----

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

Les paroisses de la baie Sainte-Marie.—La tombe de l'abbé Sigogne.—Mœurs acadiennes.—L'anse aux Grosses Coques.—Les premières familles venues de l'exil.—Madeleine Du bois.....	419
---	-----

CHAPITRE VINGTIÈME

De la Ville-Française au Cap Breton.—Sissibou.—Le détroit de Canseau.—Le Bras d'Or.—Chéticamp.—Arichat.—Shédiac.—Une arrière-petite-fille du notaire LeBlanc.—Louis Bastarache.—Conclusion.....	435
Appendice	460